Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 25 juin 2014

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 juin 2014, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juin 2014, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juin 2014, à 11 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Appel d'offres sur invitation

CE *Service de la culture* - 1140230002

Autoriser le Service de la culture à tenir, avec la collaboration du Service de la diversité sociale et des sports, un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art au Centre de soccer de Montréal

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'Espace pour la vie* - 1143815002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghaï pour une somme maximale de ± 85 000 $, taxes incluses

20.005 Contrat de construction

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1145350001

Accorder un contrat à la firme Neveu & Neveu ltée pour la réalisation de travaux de remplacement des chaudières à la caserne de pompiers n° 50, située au 6490, 30e Avenue dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 161 064 $, taxes incluses - Appel d'offres 5677 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de construction

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1145258002

Accorder un contrat à la firme Couvreur Verdun inc. pour les travaux de protection de chute de neige et glace des entrées du bâtiment de la haute pression et d'un secteur du bâtiment de filtration de l'usine de production d'eau potable Atwater, située au 3161, rue Joseph dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 414 745,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5721 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Entente

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1144368005

Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015

20.008 Immeuble - Aliénation

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1131368017

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella, aux fins d'assemblage pour vocation résidentielle, un résidu de terrain situé à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 76,2 m², pour le prix de 4 667 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 4 936 658 du cadastre du Québec

20.009 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1130785010

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de 5 ans, à compter du 1er avril 2014 au 31 mars 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 715 187,25 $, non taxable

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.010 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1130785009

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, non-taxable

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service de la culture* - 1144248002

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 $ à Culture Montréal, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal / Approuver la convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 9 avril 2014, 8 h 30, à l'article 20.009

20.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1140843009

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 9 au 17 mai 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission institutionnelle, économique et urbaine à Lyon, Paris et Bruxelles - Montant : 2 125,30 $

30.002 Administration - Nomination de membres

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1141658004

Nommer M. Luc Denis, chef de division des orientations, équipements, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports, à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour une période de deux ans (2014-2016)

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1142088002

Autoriser un virement budgétaire de 600 000 $ en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports afin de poursuivre les opérations de remplissage mécanisées nids-de-poule 2014

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe* - 1142701040

Autoriser un virement budgétaire de 79 992,51 $, en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur vers le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire, pour les travaux de réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 3

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 juin 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0839

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour du comité exécutif du 4 juin 2014 en y retirant les articles 20.007, 20.026, 30.001, 30.012 et 30.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0840

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d’agglomération du 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0842

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0843

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l’entretien et la réparation de véhicules lourds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 368,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13115 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141081002

CE14 0844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation d'un an chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145928001

CE14 0845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense totale de 1 501 495,48 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM, comprenant les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à L.M.L Paysagiste et Frères inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 007,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5691;

3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144265001

CE14 0846

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 78 699,41 $, taxes incluses, pour les services d'experts-conseils en qualité de l'air et en contamination fongique ainsi que pour les services d'experts-conseils dans l'inspection des systèmes de ventilation (CVAC) pour le Pavillon La Fontaine situé au 1301, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 544,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146627001

CE14 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada inc Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143511001

CE14 0848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Émondage Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218,958,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13519 ;

2 - d'imputer cette dépense,, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143511002

CE14 0849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 2 983 615,10 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 833 615,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235410;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134002004

CE14 0850

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à MBG Associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 - lot 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 273,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14101 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1140541010

CE14 0851

Vu la résolution CA14 240238 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 7 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense de 1 176 053,91 $, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008;

3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146140004

CE14 0852

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 182 343,16 $, taxes incluses, pour le remplacement des chaudières aux ateliers de Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 461,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5684;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141029001

CE14 0853

Vu la résolution CA14 30 05 0135 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 1 425 425,89 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8^{e} Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 348 425,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-02;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142726009

CE14 0854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 6 652 834,14 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe M.E.A.S inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 459 062,27 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5708;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140457003

CE14 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 636 919,82 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements pétroliers des usines de production d’eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146341001

CE14 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 $, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143184001

CE14 0857

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel Productions du Zèbre inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *La famille de Pépo-citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 65 640,95 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 mars 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143815001

CE14 0858

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel LIDD Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour établir un plan d'aménagement pour la relocalisation temporaire du centre de distribution, pour une somme maximale de 51 048,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-12850 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1145860001

CE14 0859

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques sur des propriétés municipales requises dans l'objectif d'établir le passif environnemental de la Ville ;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, soit 255 957,35 $ à la firme WSP Canada inc.(contrat no 1) et 219 740,22 $ à la firme Groupe Qualitas inc. (contrat no 2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13380 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

3- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146686001

CE14 0860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG12 0047);

2 - d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 $ à 1 774 700,16 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143592005

CE14 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beauchesne et associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144240009

CE14 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1141246003

CE14 0863

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un accord de contribution de 295 000 $ à intervenir entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile);

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 295 000 $ pour le projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'autoriser le directeur du service Espace pour la vie à signer pour et au nom de la Ville, l'accord qui confirme la réception de la contribution.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143426001

CE14 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n^{o} 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253, modifiée) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146334002

CE14 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1136641001

CE14 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacune des parties ainsi que le soutien financier de la Ville de 3 157 147 $ et de 252 000 $ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération le 31 janvier 2013 (CG13 0017) ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1146641002

CE14 0867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >> joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141541002

CE14 0868

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré, aux meilleurs coûts possibles, des deux sites retenus.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1144313001

CE14 0869

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du Gouvernement du Québec, pour une période de 60 ans, à compter du 1er juin 2014, les lots 1 878 452, 1 878 585 1878 596, 1 879 769, 1 879 780, 1 879 791, 1 879 802, 1 879 813, 1 879 835, 1 880 985, 1 880 986, 1 882 178, 1 882 179, 1 882 184, 1 882 185, 1 882 188, 1 882 189, 2 507 499, 2 507 500, 2 507 497, 2 507 498, et 2 507 501, situés entre la rue Viau et l'avenue Bennett, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie d'environ 9 049 m², à des fins de piste multifonctionnelle, moyennant un loyer total de 57,49 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- de mandater le directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin de siéger sur le comité de suivi tel qu'il est prévu au projet de bail, le cas échéant ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1134069008

CE14 0870

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société Immobilière du Canada CLC limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1er juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145323003

CE14 0871

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 180 315 $, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous ;

Ahuntsic-Cartierville	
ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	947 $
LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 061 $
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC	2 351 $
Anjou	
ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	930 $
CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 $
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
AGENCE OMETZ	919 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.	3 111 $
CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER	5 000 $
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DU QUEBEC INC.	899 $
PARADIS URBAIN	2 450 $
MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION	1 208 $
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.	511 $
ESPACE GO INC.	642 $
SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC	4 067 $
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 000 $
CARREFOUR RELANCE	3 004 $
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 902 $
GROUPE AMORCE	298 $
HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL	3 631 $
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	642 $
LE BOULOT VERS …	5 000 $
LE CENTRE D'ENTRAIDE DE MERCIER-EST LTEE	684 $
MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES	348 $

S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 $
CLUB DE BOXE DE L'EST	2 483 $
FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC	502 $
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 $
FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC	100 $
FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.	306 $
FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC	327 $
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES	427 $
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 $
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES	1 363 $
FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC	431 $
KIN-BALL CANADA	112 $
SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)	4 694 $
Montréal-Nord	
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 $
Plateau-Mont-Royal (Le)	
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL	379 $
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	866 $
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	293 $
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 660 $
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 042 $
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 776 $
CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES	1 054 $
INFO-SECTE/INFO-CULT	563 $
INSTITUT DE COOPERATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES ICEA	5 000 $
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 $
LE COLLEGE FRONTIERE	674 $
LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"	437 $
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION	1 577 $
Rosemont--La-Petite-Patrie	
LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL	4 652 $
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 623 $
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	4 541 $
CYCLO CHROME INC.	2 500 $
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	3 515 $
LETTRES EN MAIN	1 197 $
RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)	1 157 $
S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHE DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1 768 $
Saint-Laurent	
AIM CROIT	2 705 $
Saint-Léonard	
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	377 $
FEDERATION QUEBECOISE DE TIR	1 540 $
Sud-Ouest (Le)	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTREAL	5 000 $
ACCES FLEUVE / COMITE ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) VILLE-MARIE	579 $
CENTRAMI	925 $
CENTRE COMMUNIDEE	1 538 $
BENEVOLES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC (BAQ)	279 $
OPERATION JEUNESSE VILLE-EMARD/COTE ST-PAUL	1 197 $
Ville-Marie	
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.	2 089 $
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 $
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	2 719 $
GALERIE B-312	1 252 $
LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL	270 $

LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	906 $
MONTREAL DANSE	1 064 $
ORCHESTRE METROPOLITAIN	1 811 $
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.	515 $
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	654 $
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 232 $
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	1 195 $
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	716 $
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	3 953 $
CYBERCAP	3 833 $
ECHOS MONTREAL	1 613 $
FIBROSE KYSTIQUE QUEBEC	2 373 $
FIERTE MONTREAL	824 $
JOVIA	1 388 $
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	5 000 $
LA SOCIETE D'ARTHRITE	997 $
RESEAU QUEBECOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION	1 287 $
SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)	5 000 $
INSTITUT GOETHE INC.	5 000 $
PROJETS SAINT-LAURENT	1 189 $
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 $
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 857 $
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 330 $
EDUCATION-COUP-DE-FIL	557 $
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE INC.	331 $
L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.	2 190 $
MICRO-RECYC-COOPERATION	723 $
RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA	2 212 $
RESEAU HOMMES QUEBEC (R.H.Q.)	410 $
VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT DURABLE)	1 611 $

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141361003

CE14 0872

Il est

RÉSOLU :

1 - d’accorder un soutien financier ponctuel de 25 000 $ au Comité Musique Maisonneuve pour les célébrations entourant le 50^{e} anniversaire des Concerts populaires de Montréal;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144639002

CE14 0873

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 $ aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	**Montant 2014**
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 $
Montreal Children's Library, succursale Atwater	31 700 $

2 - d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'autoriser la directrice associée - Bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1146715001

CE14 0874

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 155 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	BUDGET SERVICE CULTURE	BUDGET PROGRAMME PROPRETÉ«2011-2015» GRAFFITI	MONTANT
Tandem Ahuntsic-Cartierville	- $	15 000 $	15 000 $
Maison de l'Escalier	- $	20 000 $	20 000 $
MURAL	- $	10 000 $	10 000 $
MU (arrondissement Le Sud-Ouest)	- $	10 000 $	10 000 $
MU (arrondissement Verdun)	- $	15 000 $	15 000 $
SODER	- $	25 000 $	25 000 $
MU (arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux Trembles)	- $	15 000 $	15 000 $
Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques	5 000 $	15 000 $	20 000 $
MU (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	- $	15 000 $	15 000 $
Corporation développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	- $	10 000 $	10 000 $

2- d’approuver à cette fin dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1141351002

CE14 0875

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 $, pour l'année 2014, à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1140706003

CE14 0876

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser, à la demande du Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., la tenue des Festivités de la Fête Nationale le 24 juin 2014 :

- le défilé de 13 h à 17 h;
- l'animation, le spectacle et l'après-spectacle de 13 h, le 24 juin à 1 h le 25 juin 2014;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public :

- Pour la tenue du défilé :
  - montage : rue Sherbrooke, entre les rues Montgomery et de Léry, le 24 juin 2014, de 8 h à 19 h;
  - défilé : rue Sherbrooke entre les rues de Léry et Viau, le 24 juin 2014, de 13 h à 19 h;
- Pour la tenue de l'animation, du spectacle et de l'après-spectacle :
- Parc Maisonneuve
  - montage du 15 juin 2014, de 7 h au 24 juin 2014, 13 h;
  - tenue de l'événement du 24 juin 2014 à compter de 13 h au 25 juin 2014 à 1 h;
  - démontage du 25 juin 2014 de 1 h au 29 juin 2014 à 23 h;
- Rue Sherbrooke, entre le boulevard Pie IX et la rue Viau, le 24 juin 2014 de 12 h au 25 juin 2014 à 3 h;
- Rue Viau, entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Rosemont, le 24 juin 2014 de 13 h au 25 juin 2014 à 3 h;

de recommander au conseil municipal :

3 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., accordant un soutien technique estimé à 500 000 $ et un soutien financier de 85 000$ pour la tenue de l'événement « les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2014;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1144754001

CE14 0877

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifiesta », sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Square Philips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine et l'installation des estrades sur la rue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathcart ainsi que le Square Phillips;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 $ et financier de 30 000 $ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 5 juillet 2014;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1145877002

CE14 0878

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser, à la demande de l'organisme « Fierté Montréal », la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014 ;

- spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 13 août au 17 août 2014;
- Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 13 au 17 août 2014;
- journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 16 août 2014, de 11h00 à 17h00;
- course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 10 h à 13 h;
- marche des femmes sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Champlain et Saint-Hubert, le 16 août 2014, de 11 h à 12 h;
- défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 17 août 2014, de 12 h 15 et 16 h 30;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal comme suit :

- spectacles et animations : Place Émilie-Gamelin, du 11 août 2014 à 7 h, au 20 août 2014 à 20 h;
- la course de la Fierté : Parc du Mont Royal, le 16 août 2014, de 6 h à 14 h;
- défilé de la Fierté : le 17 août 2014 :
  - montage : boulevard René-Lévesque, côté nord, entre les rues Lambert-Closse et Saint-Mathieu, de 8 h 45 à 16 h 30; rue Du Fort, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, de 8 h 45 à 14 h; rue Saint-Marc, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, de 11 h à 16 h;
  - défilé : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, de 12 h 15 à 16 h 30;
  - démontage : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Sanguinet et Berri, de 11 h à 18 h, rue Sanguinet, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12 h 15 à 18 h; rue Christin, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, de 12 h 15 à 18 h; rue Saint-Denis, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12 h 15 à 18 h; rue Berri (de façon intermittente pour permettre le passage de la foule), entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 14 h 30 à 16 h 30.

de recommander au conseil municipal :

3 - d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 150 000 $ à intervenir entre la Ville et l'organisme Fierté Montréal pour la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1144754002

CE14 0879

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier l'occupation du domaine public par « Le Festival TransAmériques » du 18 au 28 mai 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts à l'îlot Clark, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

2 - de ratifier l'occupation du domaine public par « Les FrancoFolies de Montréal » du 2 au 25 juin 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 23 juin au 11 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

4 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Montréal complètement cirque » du 21 juin au 15 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Quartier latin, du 2 au 13 juillet pour la place Émilie-Gamelin, du 2 au 13 juillet pour la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, le 2 juillet sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine pour le défilé d'ouverture à saute-mouton : départ Saint-Denis et Sherbrooke, Saint-Denis jusqu'à Sainte-Catherine Est et arrivée à la place Émilie-Gamelin, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

5 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Juste pour rire » du 7 juillet au 3 août 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain incluant les places, les parcs et les rues, ainsi que l'utilisation partielle de l'îlot Clark, le 19 juillet, le défilé des Jumeaux : départ : boulevard De Maisonneuve; parcours : De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord; arrivée : place des Festivals, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

6 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Nuits d'Afrique » du 11 au 23 juillet 2014, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues : De Maisonneuve, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

7 - d'autoriser l'occupation du domaine public par « Présence Autochtone/Terres en vues » du 27 juillet au 6 août 2014, incluant les période de montage et de démontage sur un site connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au protocole joint au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

8 - d'approuver les sept protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals estimé à 1 450 000 $: Le Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Montréal complètement cirque, Le Festival Juste pour rire, Le Festival Nuits d'Afrique et Présence Autochtone/Terres.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1141508003

CE14 0880

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439,82 $, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme Néolect, aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146101003

CE14 0881

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 669,44 $ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Alma (Québec), le 5 juin 2014, dans le cadre du 27e colloque annuel « Les Arts et la ville » ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1140701001

CE14 0882

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 1 751,45 $ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143233003

CE14 0883

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017;

2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 1 338,60 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144302002

CE14 0884

Vu la résolution CA14 210208 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142678007

CE14 0885

Vu la résolution 214-02-045 du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé en date du 11 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Maria Tutino, mairesse la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre votant du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141179002

CE14 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Madame Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec, pour une durée maximale de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1142402002

CE14 0887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143430011

CE14 0888

Vu la résolution CA14 27 0187 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 15 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 119 894,20 $, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141299003

CE14 0889

Vu la résolution CA14 30 05 0144 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 $, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1140443012

CE14 0890

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le transfert de la responsabilité de la ligne éthique de la Direction générale - Bureau du contrôleur général vers le Bureau de l'inspecteur général et mandater le directeur général pour effectuer le transfert des ressources humaines et financières requises.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1143570005

CE14 0891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux (RLRQ c. R-9.3)* afin d'instaurer un partage à parts égales des contributions des élus municipaux et la Ville de Montréal ;

2- d'autoriser le Directeur général de la Ville à transmettre la résolution du comité exécutif au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à mettre en oeuvre les changements découlant des modifications législatives.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1142942001

CE14 0892

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1145075002

CE14 0893

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144240001

CE14 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

1 - de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

   a. les parcs suivants :

      i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
      ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

   b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

   c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143741001

CE14 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de *la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., c. E-20.001);*

Il est décrété d'accepter la délégation, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2014, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

40.004 1143741002

CE14 0896

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1145380001

CE14 0897

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées» et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140865003

CE14 0898

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140865002

CE14 0899

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140379001

CE14 0900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver le projet de règlement de grief V-AP-2006-0288 avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), portant sur la réévaluation des emplois exclusivement occupés par des fonctionnaires permanents et auxiliaires prêtés au Gouvernement du Québec, pour la période entre le 18 juillet 2006 et le 31 décembre 2007 et selon les modalités négociées dans la lettre d'entente EV-2003-320 ;

2- d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer les documents afférents au règlement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143692002

CE14 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver la prolongation du prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015;

2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période;

3 - d'autoriser le Directeur-adjoint du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1144297002

CE14 0902

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Diane Bouchard à titre de directrice de service - Service des ressources humaines dans la classe salariale FM13 (135 340 $ - 169 170 $ - 203 000 $), pour une période indéterminée, à compter du 23 juin 2014, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651, modifiée) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1143692003

CE14 0903

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141040001

CE14 0904

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1145359001

CE14 0905

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Rapport de développement durable de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1145174001

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE14 0839 à CE14 0905 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 juin 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0906

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 juin 2014, en y ajoutant l’article 20.046 et en y retirant les articles 20.009, 20.044, 30.008, 30.017, 40.006, 40.007 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0907

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0908

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0909

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0910

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de gaz propane;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Superior General Partner inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144338001

CE14 0912

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Dessau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie, pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13439;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140112002

CE14 0913

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 295,40 $, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'autoriser le paiement d'un montant de 26 193,30 $ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472004

CE14 0914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses;

2 - d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145035001

CE14 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bacs roulants et de cuisine;

2 - d'accorder à Orbis Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13586 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146134002

CE14 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange de bornes d'incendie ;

2 - d'accorder à Albert Viau Div. de Emco Corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13300 ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145318001

CE14 0917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Service des Espaces Verts, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la Stratégie de lutte à l'agrile du frêne, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 552,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6698 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1146620004

CE14 0918

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 740 708,51 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 610 708,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235411;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134002005

CE14 0919

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 759 011,05 $, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, l'éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 011,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279301 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822031

CE14 0920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 2 522 740,49 $, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 248 470,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221705;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144021001

CE14 0921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 927 071,25 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1141035006

CE14 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 1 702 634,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 134,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284601 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822036

CE14 0923

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un contrat à Bellemare Couvertures ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J,668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et Let M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 223 163,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1365-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143334015

CE14 0924

Vu la résolution CA14 29 0144 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 3 208 439,26 $, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs dans la 11e Rue, Croissant complet à la 11e Avenue, dans la 13e Avenue entre la 14e Rue et la 9e Rue, dans la 14e Avenue entre la 13e Rue et la 11e Rue et dans la 15e Avenue entre la 13e Rue et la 10e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 153 439,26 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-08;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143903012

CE14 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 7 295 262,83 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 947 869,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5705;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140457002

CE14 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 $, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1145891001

CE14 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 2 974 001,86 $, taxes incluses, représentant 97,6 % du coût total du contrat, pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau dans la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et dans la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les entreprises Claude Chagnon inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 891 037,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-002;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146441002

CE14 0928

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (résolution: CE10 1657) afin de rétablir la concordance avec les services requis, le tout sans majoration du contrat initial.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1141246007

CE14 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour une période de 3 ans, pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 201 020,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12331;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144551003

CE14 0930

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 226,25 $, taxes incluses, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul, majorant ainsi le montant total du contrat de 99 999 $ à 209 225, 25 $;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1142463001

CE14 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB);

2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1145322002

CE14 0932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Régie des installations olympiques (RIO) pour la réfection des dalles de béton extérieures appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour une somme maximale de 1 396 545 $, taxes incluses, conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140185008

CE14 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales et d'autoriser à cette fin, une dépense de 70 198,56 $, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est ;

2- d'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1145035003

CE14 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le cautionnement (garantie de la Ville de Montréal) en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pieds carrés, de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1144069006

CE14 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec, le tout tel que prévu au projet de convention de modification de bail et conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du cautionnement de prêt par la Ville en faveur du locataire;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144069003

CE14 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour le prix de 8 278 200 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;

2 - d'autoriser un virement de crédits de 161 000 $, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;

3 - de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141195002

CE14 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 516,8 mètres carrés, constitué du lot 5 290 556 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 44 480 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1131233012

CE14 0938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 $, taxes incluses, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1145840001

CE14 0939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 $ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

Adopté à l'unanimité.

20.030 1141075001

CE14 0940

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 $ à l’organisme Culture pour tous pour la réalisation de l’édition 2014 des Journées de la culture;

2 - d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140679005

CE14 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d’approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 157 939 $ accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. (CM13 0983), pour l'exercice financier 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst ;

2 - d’imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1140007001

CE14 0942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d’approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 354 549 $ accordé par la Ville de Montréal au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. (CM13 0985), pour l'exercice 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel ;

2 - d’imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140007002

CE14 0943

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda n^{o} 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352005

CE14 0944

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour soutenir l'organisme Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'accorder un soutien financier de 100 000 $ à l'organisme Terre en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, dans le cadre d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS;

3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1141197005

CE14 0945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 159 000 $ l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1140634001

CE14 0946

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1146334001

CE14 0947

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 19 070 $ au Musée du Château Ramezay pour la réalisation d'une étude des charges combustibles des éléments de sa collection entreposée dans l'édifice le Nordelec;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

4 - d'accorder un soutien financier de 52 190 $ à l'organisme Perte de signal pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés dédiés à la création et à la diffusion des arts numériques;

5 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146344001

CE14 0948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 $ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — X », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1143220001

CE14 0949

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de sa planification 2014;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1143220002

CE14 0950

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 $, à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1142586003

CE14 0951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 8 321 006,16 $ taxes incluses, représentant 90 % du coût total du contrat pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier ;

2- d'accorder à la firme Les Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le volet 1 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré et Rochon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 715 998,88 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;

3- d'accorder à la firme Groupe Hexagone inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour le volet 2 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues Saint-Germain et Crevier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 529 563,52 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1144378014

CE14 0952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1145921001

CE14 0953

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles D'Érable 2014, la tenue de l'événement le « Défilé la Fête du Canada » le 1er juillet 2014 de 11 h à 13 h;

2- d'autoriser la tenue des festivités au Square Phillips le 1er juillet 2014 de 13 h à 16 h 30;

3- d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et Square Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 65 000 $ à intervenir entre la Ville et l'Association musicale Feuilles D'Érable 2014, pour la tenue du Défilé de la Fête du Canada 2014, le 1er juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1140677001

CE14 0954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de maintenir le choix de réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201), conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013;

2- d'approuver l'addenda no. 1 à l'entente intermunicipale entre la Ville et Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1130541010

CE14 0955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Montréal-Nord, afin que l'arrondissement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142088003

CE14 0956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144386006

CE14 0957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, et, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146665001

CE14 0958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146665002

CE14 0959

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15;

2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;

3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

- durant l'exécution des travaux de peinture :
  - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
- cette autorisation est valable du 10 septembre 2014 au 13 octobre 2014;
- À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
- Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

4- de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1141005005

CE14 0960

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6^{e} partie;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140679009

CE14 0961

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater la Direction générale pour s’assurer de la mise en place de conditions optimales de collaboration entre le Service des ressources humaines et la CFPM (R-2);

2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143430008

CE14 0962

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 47 470,81 $ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $, et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

   - 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève);
   - 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève);
   - 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1141608001

CE14 0963

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 27 700 $, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141608002

CE14 0964

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 22 000 $ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145178001

CE14 0965

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 250 000 $ en capital, intérêts et frais d'une action en responsabilité contractuelle intentée par la Ville de Montréal c. Construction Louisbourg Ltée et de l'action en garantie intentée par Construction Louibourg Ltée c. Durisol inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-057524-103.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140326001

CE14 0966

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d’approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Industries 4000 Saint-Patrick inc. pour une somme globale de 7 500 000 $ dont 1 274 166,70 $ reste à payer, plus les frais judiciaires, représentant l'indemnité finale payable au propriétaire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 du plan A-47 Saint-Paul et à la suite de l'expropriation à des fins d'emprise pour le prolongement du boulevard de La Vérendrye des parties de lots 4 177 733 et 1 573 139 du cadastre du Québec, identifiées aux articles 1 et 2 du plan A-46 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot;

2 - d’autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandre Louis du Service des affaires juridiques un chèque au montant de 1 274 166,70 $ en capital auquel des intérêts au taux annuel de 5 % payables sur ledit montant à compter du 6 septembre 2012 jusqu'à la date de l'émission du chèque, au nom de Godard, Bélisle, St-Jean & associés en fidéicommis;

3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142463002

CE14 0967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;

2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1145205003

CE14 0968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145205004

CE14 0969

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1144784002

CE14 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1131040002

CE14 0971

Il est

RÉSOLU :

1- d'édicter, en vertu de l’article 2 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) (14-005), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;

2- de réserver une somme de 58 738 $ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141180001

CE14 0972

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170, et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141614001

CE14 0973

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 mètres carrés et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144386004

CE14 0974

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1141477003

CE14 0975

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1141477002

CE14 0976

Vu la résolution CA14 25 0238 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement au secteur d'emplois du Plateau Est.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1142583001

CE14 0977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1142622002

CE14 0978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1142622001

CE14 0979

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, afin de modifier le paragraphe 1° de l'article 1 du règlement pour scinder le Bureau des relations internationales et gouvernementales en deux bureaux, soit le Bureau des relations internationales et le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1140395007

CE14 0980

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1142714001

CE14 0981

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141165003

CE14 0982

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141165002

CE14 0983

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d’agglomération le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141193001

CE14 0984

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1144527001

CE14 0985

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi des recommandations du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1140092001

CE14 0986

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1143624028

CE14 0987

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures et les trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 $, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 $ + incidences 55 000 $) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1143624026

CE14 0988

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1143624024

CE14 0989

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 $, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.010 1143624023

CE14 0990

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 $ (contrat : 2 891 037,91 $ + incidences: 156 500 $), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.011 1143624027

CE14 0991

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc. pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.012 1143624025

CE14 0992

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'état de situation sur l'application du Règlement P-6.

Adopté à l'unanimité.

60.013 1142748001

Levée de la séance à 11 h 35

70.001

Les résolutions CE14 0906 à CE14 0992 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 16 juin 2014 à 11 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0993

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0994

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de fermer et retirer du domaine public comme rue toute partie du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte de cession par lequel :

- la Ville de Montréal cède à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un emplacement constitué du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 916,2 mètres carrés, situé à l'intersection sud-ouest des boulevards René-Lévesque et de l'île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, au coût d'acquisition de 3 543 000 $, plus les taxes applicables, payables par une compensation de la CSMB en services au bénéfice de la Ville et par la réalisation des travaux en lieu et place de la Ville;

- la Ville de Montréal se réserve une servitude d'utilités publiques sur le lot 5 291 448 du cadastre du Québec, le tout tel que décrit à la description technique et au plan R-2 Verdun préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 9 décembre 2013, sous sa minute numéro 1471;

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3 - que la Ville de Montréal demande à l'arrondissement de Verdun de lui rembourser 1/25 de 80 % de la valeur de l'utilisation d'installations (2 068 892 $) annuellement;

4 - d'autoriser M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun et Mme Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et du greffe, de signer l'acte de cession pour et au nom de la Ville de Montréal;

5 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141195003

CE14 0995

Il est

RÉSOLU :

1 - de prendre acte des trois ententes finales relatives au maintien de la tenue du Grand Prix du Canada à Montréal produit par Formula One Administration Ltd pour une durée de dix ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024 ;

2 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer ces ententes finales pour la tenue du Grand Prix du Canada, de 2015 à 2024 et ce, dans une forme substantiellement conforme à celle des ententes jointes au dossier décisionnel et, quant à l'entente entre les bailleurs de fonds, sous réserve de l'obtention d'un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* ;

de recommander conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser le versement à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de 1 140 335,13 $ annuellement à partir de 2015, avec une indexation de 2 % annuellement durant dix ans, soit de 2015 à 2024 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

2 - de cautionner irrévocablement, en faveur de Formula One World Championship Limited (FOWC) et Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes de ces ententes, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur, et d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer la lettre de cautionnement à cet effet jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146101004

CE14 0996

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144368006

Levée de la séance à 12 h 01

70.001

Les résolutions CE14 0993 à CE14 0996 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville

CE : 20.001

2014/06/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/06/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1140230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service de la diversité sociale et des sports, un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art au Centre de soccer de Montréal.

Attendu que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit que, pour tout projet de construction financé en tout ou en partie par le gouvernement du Québec, un montant d'environ un pourcent du coût de construction doit être consacré à la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçue pour l'édifice. La grille de calcul du montant affecté à l'œuvre d'art est précisée dans le décret.
Attendu que le Service de la culture prend en charge le processus de dotation de l'oeuvre d'art pour le Centre de soccer de Montréal avec l'accord du ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé de:

- mandater le Service de la culture pour l'organisation, avec la collaboration du Service de la diversité sociale et des sports, d'un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-09 18:19

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1140230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service de la diversité sociale et des sports, un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art au Centre de soccer de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec, le Centre de soccer de Montréal doit être doté d'une oeuvre d'art conçue spécifiquement pour ce lieu. Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture à lancer le concours pour la création d'une oeuvre d'art intégrée à l'architecture, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0400	29 avril 2014	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 4 249 498,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soum.) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 $ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) de 39 474 619,12 $ à 39 667 570, 12 $, taxes incluses.
CM13 0582	17 juin 2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 $, taxes incluses / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 $ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

CM12 1018	9 novembre 2012	Adopter les règlements intitulés « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».
CM11 1025	19 décembre 2011	Approuver un projet de protocole d'entente avec la Ville et le MAMROT relativement à l'octroi d'une aide financière de 12 680 400 $ dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec sous volet 2.2 concernant le projet de centre de soccer intérieur au CESM.
CM13 0964	24 septembre 2013	Autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes (CM11 1024) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 $ à 1 761 159,52 $, taxes incluses.
CM13 0967	24 septembre 2013	Autoriser une dépense de 479 947,71 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll ltée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 $ à 1 570 098,76 $, taxes incluses.
CE09 0974	3 juin 2009	Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESM conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

DESCRIPTION

Le concours d'art public, dont le programme a été défini par le Bureau d'art public du Service de la culture en concertation avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et la firme d'architecte Saucier + Perrotte architectes, vise la création d'une œuvre qui sera installée à l'extérieur, le long de l'avenue Papineau, à proximité de l'entrée de l'aire polyvalente extérieure. De nature sculpturale ou installative, elle sera constituée d'un ou de plusieurs éléments. L'oeuvre aura un rôle signalétique, c'est-à-dire qu'elle marquera, le long de l'avenue Papineau, cette entrée secondaire du Centre de soccer. En écho avec l'architecture du bâtiment, l'œuvre sera en accord avec la notion de renouveau qui est au cœur du projet.
Le Bureau d'art public tiendra un concours sur invitation auprès d'artistes professionnels du Québec. Le processus de sélection de l'œuvre d'art public se déroulera en trois étapes. À la première étape, un jury de sept membres proposera plus d'une vingtaine de candidatures d'artistes qui seront invités à soumettre leur dossier pour ce concours. De ce nombre, le jury sélectionnera, pour la deuxième étape, trois artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art et à le présenter sous la forme d'une maquette et d'un montage visuel. À la troisième étape, le jury recommandera un projet lauréat.

Le jury réunira un représentant du Service de la diversité sociale et des sports, un architecte de la firme Saucier + Perrotte architectes, un représentant des citoyens désigné par le SDSS, trois spécialistes reconnus en arts visuels nommés par le Service de la culture, ainsi que le chargé de projet du Bureau d'art public.

JUSTIFICATION

La Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit que, pour tout projet de construction financé en tout ou en partie par le gouvernement du Québec, un montant d'environ un pourcent du coût de construction doit être consacré à la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçue pour l'édifice. La grille de calcul du montant affecté à l'œuvre d'art est précisée dans le décret. Le Service de la culture prendra en charge le processus de dotation de l'oeuvre d'art pour le Centre de soccer de Montréal avec l'accord du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total alloué au projet d'art public, d'un montant de 281 000$, correspond au montant calculé selon la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement du MCC, en s'assurant d'inclure les taxes applicables au coût de construction. Ce montant inclut les contingences et les incidences (dont le panneau d'identification de l'oeuvre d'art et les frais de concours). Le montant affecté à la réalisation de l'œuvre proprement dit est donc de 237 500$, plus les taxes applicables; des contingences de 10 000$, plus taxes, sont prévues. Un montant d'incidences de 23 400$ plus taxes est également prévu au budget du projet.
Un nouveau dossier décisionnel sera présenté au début de l'année 2015 pour l'autorisation de dépense et l'octroi du contrat à l'artiste lauréat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015,* en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à enrichir la présence d'œuvres d'art public sur le territoire montréalais et à enrichir la collection d'art public de la Ville. Il vise à promouvoir la qualité des interventions en milieu urbain et à développer le sens critique du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fiche de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014 Première rencontre du jury : proposition de plus d'une vingtaine de candidatures
Septembre 2014 Deuxième rencontre du jury : choix de trois finalistes pour la production d'une proposition d'œuvre
Décembre 2014 Troisième rencontre du jury : choix de la proposition gagnante
Hiver 2015 Octroi du contrat de réalisation à l'artiste lauréat
Automne 2015 Installation de l'oeuvre d'art et inauguration.

L'oeuvre d'art doit être installée, au plus tard, un an après la fins des travaux du centre de soccer prévus pour l'hiver 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI), aux pratiques administratives des concours d'art public du SC et à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Martin GUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Lucille BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-29

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-06-07

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1143815002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghaï pour une somme maximale de ± 85 000 $ taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghaï pour une somme maximale de ± 85 000 $ taxes incluses conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 4 mars 2014 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-11 13:29

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1143815002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghaï pour une somme maximale de ± 85 000 $ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 22 ans, le Jardin botanique de Montréal organise l'événement *La Magie des lanternes* (intégré depuis 2012 à l'événement Jardins de lumière) dans son Jardin de Chine. Ce dernier, un des joyaux du Jardin botanique, qui contribue à distinguer ce dernier à travers le monde, se caractérise par son authenticité. Ainsi, au printemps 1990, une centaine de conteneurs en provenance de Chine sont arrivés au Port de Montréal. Ils renfermaient un fabuleux jardin chinois inspiré de l'époque Ming (1368-1644), soit des milliers de pièces en pierre et en bois, façonnées une à une par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, 48 artisans chinois sont venus assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigeaient les pavillons, pergolas, murs et fresques, les horticulteurs du Jardin botanique plantaient quelques 75 000 spécimens de végétaux. C'est ainsi qu'à l'été 1991, l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie a ouvert ses portes à Montréal, soulignant les liens d'amitié désormais tissés entre Shanghai et la métropole.
De ce fait, si la conception de l'événement des lanternes est faite à l'interne par une conceptrice artistique d'exposition, afin de respecter la fondamentale authenticité des lieux, la fabrication des lanternes est faite à Shanghaï par des artisans locaux qui maîtrisent cette technique unique. La conceptrice artistique dessine les lanternes en fonction de la thématique annuelle choisie par l'équipe du Jardin botanique; elle envoie ensuite un cahier de conception précis en Chine pour la réalisation des lanternes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1266 - 21 août 2013 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghaï pour une somme maximale de 95 000 $, taxes incluses, conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013; (1133815002)

DESCRIPTION

En 2014, l'exposition sera consacrée à la thématique des expéditions navales coordonnées par l'amiral Zheng He au 15^{e} siècle. Ces expéditions ont permis à la nation chinoise de tisser des liens d'affaires et culturels avec d'autres nations sur d'autres continents, dont

l'Afrique au moment de la découverte des Amériques par les Européens. Ce pan de l'histoire chinoise est méconnu dans le monde. Notre événement des lanternes chinoises au Jardin botanique permettra aux visiteurs d'apprendre des notions inconnues de la culture scientifique chinoise (boussole et autres instruments de navigation).

JUSTIFICATION

Ces lanternes, de fabrication artisanale, sont réalisées par un fournisseur chinois, Landscape Architecture Corporation of China, qui travaille avec la Ville de Montréal depuis 1993. Ces lanternes sont réalisées en Chine, compte tenu de l'expertise de longue date des artisans chinois, de l'authenticité et de la qualité du produit.
De 1993 à 2009, le paiement des lanternes a transité par la Société du Jardin de Chine qui n'a plus été en mesure de le faire à partir de 2009. Nous avons tenté par la suite de faire les paiements directement au fournisseur chinois. Nous avons convenu de demander à la Fondation Espace pour la vie d'effectuer les virements bancaires directement en Chine et nous facturer ensuite. Depuis 2010, la Fondation Espace pour la vie paie donc le fournisseur chinois et nous facture par la suite en incluant les frais de transferts bancaires et les frais de gestion.

La Direction des affaires civiles confirme dans son intervention qu'un contrat de gré à gré peut être octroyé à la Fondation Espace pour la vie puisqu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif. Considérant le savoir-faire artisanal traditionnel du fournisseur chinois, il est possible de conclure un contrat de gré à gré car l'objet du contrat est la fourniture de biens meubles reliés au domaine artistique.Aucune règle d'attribution de contrat n'est donc enfreinte. Transiger avec la Fondation Espace pour la vie n'a pour but que de faciliter la logistique de paiement que les outils de la Ville de Montréal n'ont pas prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de fabrication des lanternes chinoises pour 2014 est de 430 000 Yuan, ce qui correspond à 78 181 $ au taux de 5.5 Yuan par dollar canadien au moment de la soumission le 4 mars 2014.
La première facture de Landscape Architecture Corporation of China Branch of Shanghai, sera de 215 000 Yuan (50 % de la facture totale), correspondant à 39 090.50 $ au taux de change en vigueur à cette date. La deuxième facture sera de 39 090.50 $, selon le taux de change en vigueur à ce moment. Le montant total pour la fourniture des lanternes s'élève donc à 78 181 $ auquel s'ajoutent les frais de transfert bancaire (2 X 70 $) et les frais de gestion de 5 % de la Fondation Espace pour la vie (3 409.05 $) pour un total de 82 230.05 $.

Ce montant est prévu au budget d'opérations de la Division programmes publics en sciences naturelles du Jardin botanique du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Évolution des coûts de fabrication			
2011	**2012**	**2013**	**2014**
84 047.90 $	74 737.63 $	94 909 $	82 230.05 $
	- 12 %	+ 21 %	- 13 %

Si la commande du nombre de lanternes varie d'une année à l'autre, le **facteur le plus déterminant** dans l'établissement des coûts de fabrication est **la taille et la complexité** de chacune, étant donné qu'il s'agit de travail sur mesure. Par exemple, une des pièces maîtresses de cette année est un bateau mesurant 16 pieds, constitué de 25 morceaux. Toutefois, dans la soumission, il apparaît comme étant un seul élément, au même titre qu'une lanterne de 16 pouces.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond à plusieurs orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

1. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

L'événement Jardins de lumière est un incontournable pour les jeunes familles montréalaises, il fait partie des attraits qui favorisent la rétention des familles à Montréal.

2. Pratiquer une gestion responsable des ressources

Énergie : Depuis 2008, les ampoules des lanternes ont toutes été remplacées par des LED, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérable. Ce qui contribue ainsi à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Matières résiduelles : De nombreuses pièces récupérables provenant des éditions antérieures sont réutilisées dans les éditions successives.

3. Volet social

Cet événement contribue à faire connaître divers aspects de la culture chinoise dans la communauté montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement Jardins de lumière est le projet d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en 8 semaines. Cet événement a su fidéliser la clientèle depuis plus de 20 ans. La Magie des lanternes s'est classée Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : Attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec.
Fréquentation de la Magie des lanternes (2010-2011) et Jardins de lumière (2012-2013)
2010 : 214 319 visiteurs
2011 : 239 285 visiteurs
2012 : 231 229 visiteurs
2013 : 480 000 visiteurs (Mosaïcultures)

Le fait de ne pas accorder le contrat mettrait en péril la tenue de l'événement de l'automne 2014 qui attirera certainement environ 230 000 visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Un plan de communication sera développé pour la promotion de l'événement Jardins de lumière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er versement juin 2014
Montage de l'événement août 2014
2^{e} versement Septembre 2014
Inauguration officielle de l'événement 4 septembre 2014
Début de l'événement 5 septembre 2014
Fin de l'événement 2 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après vérification, le signataire de la recommandation atteste que ce présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANDRY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-04

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-06-10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1145350001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Neveu & Neveu Ltée pour la réalisation de travaux de remplacement des chaudières à la caserne de pompiers n° 50, située au 6490, 30e Avenue dans l'arrondissement Rosemont — La Petite-Patrie (bâtiment 0192) – Dépense totale de 161 064,00 $, taxes incluses – Appel d'offres 5677 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 161 064,00 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières à la caserne de pompiers n° 50, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Neveu & Neveu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 421,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5677;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-18 13:00

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145350001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Neveu & Neveu Ltée pour la réalisation de travaux de remplacement des chaudières à la caserne de pompiers n° 50, située au 6490, 30e Avenue dans l'arrondissement Rosemont — La Petite-Patrie (bâtiment 0192) – Dépense totale de 161 064,00 $, taxes incluses – Appel d'offres 5677 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 50 est située au 6490, 30^{e} Avenue, dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie (voir photo du bâtiment en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1956 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).
Suite à une inspection du bâtiment effectuée en 2011, les professionnels internes de la Ville ont identifié certains équipements existants de la caserne qui se trouvaient dans un état de vétusté avancé et ils étaient à remplacer.

L'an dernier, ces travaux ont été ciblés dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) excédentaires 2013. La Ville a mandaté la firme Blondin Fortin & Associés, spécialisée en mécanique, électricité et efficacité énergétique de bâtiment, afin de réaliser les plans et devis pour ce projet.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 50 a permis aux professionnels externes en concertation avec l'équipe d'expertise technique de la Section de l'énergie et de l'environnement de la Ville d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter.

Les chaudières et le chauffe-eau domestique de la caserne devront être remplacés, car ils ont atteint leur durée de vie utile. Des équipements à condensation plus performants et plus efficaces au niveau énergétique seront installés. De plus, des travaux de désamiantage des conduits qui alimentent ces équipements ont été prévus. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de rénovation de la chaufferie.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 25 mars 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 avril 2014. Aucun addenda n'a été émis durant

la période d’appel d’offres.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 31 mars au 4 avril 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0409 - 19 mars 2014 - d'autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d’immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CM13 0133 - 26 février 2013 - d’adopter un budget supplémentaire de 42 001 000 $ au Programme triennal d’immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) provenant du report d’une partie des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012, pour l’amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements selon les critères de choix et conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 1119 - 3 août 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Blondin Fortin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie (mécanique et électricité) pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, pour une somme maximale de 156 305,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11621 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 10 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et six ont déposé leur soumission. Sur quatre preneurs de cahier des charges qui n’ont pas déposé de soumission, 3 entrepreneurs n’avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels, soit avant la saison de chauffage. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.
Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Neveu et Neveu Ltée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement des chaudières et du chauffe-eau à la caserne de pompiers n° 50.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- La démolition en condition d’amiante des chaudières existantes, ainsi que de la tuyauterie et des accessoires.
- La démolition du chauffe-eau à réservoir et du conduit de prise d'air existants.
- L’installation de deux nouvelles chaudières et d'un nouveau chauffe-eau à condensation.
- Aux branchements électriques ainsi qu’à l’installation des équipements connexes nécessaires : pompes, cheminées et raccordements, incluant le calorifugeage requis.

Les travaux de démolition en condition d'amiante à risque élevé et modéré seront effectués selon les prescriptions du devis, en respectant la réglementation et les procédures en vigueur pour ce type d’interventions. Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures y indiquées. Un consultant externe assurera la surveillance des travaux en condition d'amiante, ainsi que le contrôle de la qualité de l’air.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour couvrir l'ensemble des dépenses imprévues en cours de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Neveu & Neveu Ltée	127 323,32	19 098,50	146 421,82
Névé Réfrigération Inc.	141 879,15	21 281,87	163 161,02
Tuyauterie Expert Inc.	143 603,78	21 540,57	165 144,35
M. A. Baulne Inc.	151 478,41	22 721,76	174 200,17
L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec Inc.)	152 508,59	22 876,29	175 384,88
Centco	160 850,03	24 127,50	184 977,53
Estimation des professionnels externes ($)	152 087,50	22 813,12	174 900,62
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			168 214,96
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			14,88%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			38 555,72
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			26,33%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			-28 478,80
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-16,28%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 739,20
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,43%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 174 900,62 $ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 28 478,80 $ (-16,28 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 02 - Travaux de désamiantage et le chapitre 15 - Mécanique.

Le coût moyen des six soumissionnaires est de 168 214,96 $ ce qui représente un écart de 14,88 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 38 555,72 $, soit 26,33 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 16 739,20 $, soit 11,43 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Neveu et Neveu Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Neveu & Neveu Ltée, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Neveu & Neveu Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Neveu & Neveu Ltée ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 146 421,82 $ incluant les contingences et les taxes.
De plus, un montant de 14 642,18 $ (10 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux.

Le montant à autoriser totalise 161 064,00 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de prévoir l'installation des équipements à haute efficacité énergétique, ce projet réduira également les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de remplacement des chaudières et du chauffe-eau à la caserne de pompiers n° 50, car ces équipements ont atteint leur durée de vie utile. Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre de ces travaux avant la prochaine saison de chauffage. Le remplacement des chaudières pendant que les systèmes sont les plus sollicités n'est pas recommandé. L'exécution de ces travaux en période de chauffage coûterait plus cher et augmenterait le risque d'un chauffage inadéquat de la caserne pour l'hiver 2014-2015. Cette situation occasionnerait assurément des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14030 - Mandat : 17084-2-002

Octroi du contrat au CE :	juin 2014
Réalisation des travaux :	juin 2014 à septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-23

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-06-09

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1145258002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Couvreur Verdun inc. pour les travaux de protection de chute de neige et glace des entrées du bâtiment de la haute pression (0400) et d'un secteur du bâtiment de filtration (0396) de l'usine de production d'eau potable Atwater située au 3161 rue Joseph à Verdun. Autoriser une dépense totale de 414 745,60 $ taxes incluses. Appel d'offres public no 5721 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 414 745,60 $, taxes incluses, pour les travaux de protection de chute de neige et de glace des entrées du bâtiment de la haute pression (0400) et d'un secteur du bâtiment de filtration (0396) de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Couvreur Verdun inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 398 793,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5721;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-16 16:27

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1145258002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Couvreur Verdun inc. pour les travaux de protection de chute de neige et glace des entrées du bâtiment de la haute pression (0400) et d'un secteur du bâtiment de filtration (0396) de l'usine de production d'eau potable Atwater située au 3161 rue Joseph à Verdun. Autoriser une dépense totale de 414 745,60 $ taxes incluses. Appel d'offres public no 5721 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Au courant des dernières années, des chutes de neige et glace provenant de la toiture du bâtiment de la haute pression (0400) de l'usine de production d'eau potable Atwater ont été notées. Ainsi, depuis le début de ces observations, des échafaudages temporaires ont été installés aux entrées du bâtiment, afin de protéger l'intégrité physique des passants.

Afin de résoudre ce problème et assurer la sécurité des personnes, les professionnels ont proposé d'installer à chaque entrée du bâtiment des barrières de protection pour retenir la neige et la glace ainsi qu'un système de câbles chauffants pour les faire fondre.

À la suite de l'évaluation de divers scénarios, il a été convenu avec la Direction de l'eau potable (DEP), exploitant de l'usine, qu'un projet pilote de travaux correctifs visant uniquement l'entrée nº 25 serait mis en œuvre avant l'hiver 2014, dans le but de valider l'efficacité du système proposé par les professionnels. À la lumière des résultats positifs et concluants de ce projet pilote durant la période hivernale 2014 (voir avis conformité travaux en pièce jointe), les entrées de l'ensemble du bâtiment haute pression (0400) ainsi qu'un secteur du bâtiment de filtration (0396) font l'objet du présent contrat de construction.

La Ville a mandaté les firmes Réal Paul architecte et WSP Canada inc. afin qu'ils réalisent ce projet.

Un appel d'offres public a été publié dans La presse, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, du 25 avril au 14 mai 2014. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission deux (2) addendas décrits dans le tableau ci-dessous :

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
01	2014-05-06	Critère de visite des lieux	Aucun
02	2013-05-08	Précisions techniques et administratives	Aucun

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

La durée de validité de la soumission est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1735 - 27 novembre 2013 - Accorder un contrat à la firme Couverture Montréal-Nord ltée pour les travaux de protection de chute de neige et glace à l'entrée no 25 de l'usine Atwater située au 3161 rue Joseph à Verdun. Autoriser une dépense totale de 98 566,98 $ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation no 13901 - 3 soumissionnaires, un seul conforme.
CG11 0050 – 24 février 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 10-11455 - (5 soumissionnaires - 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y eut quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, dont la liste est en pièce jointe, trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission.

Le présent dossier recommande d’accorder un contrat à la firme Couvreur Verdun inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de protection de chute de neige et glace. Ces travaux couvrent un ensemble de sept (7) entrées du bâtiment central de pompage (0400) de l'usine Atwater et d’un secteur du bâtiment de filtration (protection d’une nouvelle issue et de l’abri de la nouvelle génératrice) conforme aux plans et devis émis.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- fournir et installer des fascias, gouttières et descentes de gouttières en cuivre;
- fournir et installer des barrières à neige et glace;
- fournir et installer un système de câbles chauffants;
- effectuer des travaux connexes en électricité.

Des contingences de 15 % ont été incluses au contrat de l’entrepreneur pour faire face aux imprévus de construction afin de modifier les toitures existantes.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base**	**Contingences ($)**	**Total ($)**
Couvreur Verdun inc.	346 777,25	52 016,59	398 793,84
Couverture Montréal Nord Ltée	436 621,01	65 493,15	502 114,16
Trempo Construction Inc.	565 460,54	84 819,08	650 279,62
Estimation des professionnels ($)	404 801,68	60 720,25	465 521,93
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			517 062,54
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			29,66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			251 485,78
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			63,06%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-66 728,09
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-14,33%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			103 320,32
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			25,91%

L'analyse des soumissions par la firme Réal Paul Architecte montre que Couvreur Verdun inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût déposé par Couvreur Verdun inc. dans le bordereau est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 465 521,93 $. Cette différence correspond à -66 728.09 $ soit, -14.33 %. Les professionnels avaient fourni une estimation pour appel d'offres de classe A avec 5 % de marge d'erreur. Leur estimation était basée sur des travaux similaires faisant partie du projet pilote de protection de chute de neige et de glace précédent. Malgré les écarts plus grands que 5 %, les professionnels sont d'avis que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché et en considérant qu'il s'agit d'un projet de petite envergure sous la responsabilité d'un entrepreneur spécialisé. Toutefois, le troisième soumissionnaire, Trempo Construction inc., est un entrepreneur général qui n'a pas la licence spécialisée pour faire les travaux de toiture en cuivre. Il n'est donc pas compétitif comparativement aux deux premiers.

Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé principalement par une baisse du pourcentage d'administration, organisation et profit de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 – charges générales. L'entrepreneur a utilisé un pourcentage de 2.5 % pour ce chapitre alors que les professionnels avaient utilisé un pourcentage de 16 %.

Par ailleurs, la répartition des prix par l'entrepreneur pour les chapitres 2, 5, 6, 7 et 16 n'est pas la même que celle des professionnels. Par exemple, pour les travaux d'échafaudages, l'entrepreneur a mis un prix de 16 600 $, soit - 58,6 % par rapport au prix des

professionnels qui ont estimé ce même item à 40 000 $. Étant donné que ces travaux d'échafaudages s'appliquent également à d'autres chapitres (métal façonné, toiture métallique et électricité), l'entrepreneur a réparti son prix de travaux d'échafaudages sur ces chapitres. Comme les professionnels l'expliquent dans leur lettre de recommandation, ces chapitres sont interreliés et doivent être considérés comme une seule entité. L'écart global pour ces chapitres (2, 5, 6, 7 et 16) pris dans leur ensemble est négligeable étant donné qu'il est de l'ordre de ± 2 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Couvreur Verdun inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyses de conformité des soumissions et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes). En effet, il s'agit d'un prix acceptable offert dans des conditions de marché favorable par un entrepreneur spécialisé dans le domaine. L'écart de 25,91 % entre le plus bas et le deuxième plus bas soumissionnaire est principalement expliqué par deux facteurs : la différence de coût au chapitre 00 pour l'organisation, administration et profit ainsi que par la différence de coût au chapitre 05 – Ouvrages métalliques.

Couvreur Verdun inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Couvreur Verdun inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Après vérification sur le site de l'AMF, Couvreur Verdun inc. ne détient pas une autorisation de l'AMF dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 398 793,84 $ incluant les contingences et les taxes. Il est détaillé en pièce jointe dans le formulaire de soumission de Couvreur Verdun inc.
De plus, un montant de 15 951,76 $ (4 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts pour le contrôle de la qualité des métaux ouvrés.

Le montant à autoriser totalise 414 745,60 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 187 056,13 $ au programme FCIS (Fonds canadien des infrastructures stratégiques). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que ce projet soit réalisé avant le mois novembre, afin d'éviter l'installation des échafaudages de protection temporaire l'hiver prochain et d'éviter des conflits d'exécution avec d'autres travaux de construction prévus cet automne à l'usine Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si requise, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat :14240 - Mandat : 16553-2-013

Octroi du contrat au CE :	25 juin 2014
Réalisation des travaux :	juillet à octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

John AGUILAR
Gestionnaire immobilier

Danielle Lavigne, Chef de section
Section administration immobilière - Agglomération
Tél. : 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-04

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-06-16

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1144368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015

Il est recommandé:
De conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-11 08:14

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144368005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement en 2009, le BIXI (système de vélo en libre-service) a contribué de façon marquée à l'essor de la pratique du vélo, non seulement au centre-ville, mais aussi dans plusieurs arrondissements de Montréal et même sur la Rive-Sud, à Longueuil. Avec plus de 17 millions de déplacements à ce jour, BIXI a modifié considérablement les comportements et les habitudes de déplacement de nombreux montréalais. Quotidiennement, plus de 25 000 déplacements sont effectués en BIXI durant la saison estivale.
Aujourd'hui, BIXI est le premier système automatisé de redistribution de vélos en temps réel au monde. Ses qualités et caractéristiques particulières ont permis à Montréal de se hisser parmi les leaders dans le domaine de la technologie liée aux transports actifs. Au point même où le système de vélo en libre-service BIXI est adopté non seulement dans les plus grandes villes nord-américaines, mais également en Europe et en Australie. Nommé dans le top 20 des inventions par le Time Magazine en 2010, BIXI est désormais la référence mondiale en matière de vélo en libre-service.

Depuis quelques années déjà, la Ville de Longueuil a acquis de la Société de vélo en libre-service (SVLS) l'équipement requis pour exploiter six (6) stations d'une capacité de soixante -dix (70) vélos. Le système est fort apprécié par les cyclistes qui souhaitent effectuer la navette à vélo d'une rive à l'autre. Puisque la Ville de Longueuil n'a ni les ressources, ni l'expertise ni les équipements requis pour assurer la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur son territoire, elle confie cette gestion à Montréal qui sous-traite de tels services auprès de BIXI MONTRÉAL qui a pris le relais de SVLS pour opérer le système à Longueuil en s'assurant que le niveau de service soit le même que celui qui est offert à la clientèle de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0695 (30 avril 2014) : Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;
CE14 0652 (23 avril 2014) :Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif,

pour un montant maximal de 1 089 422,62 $, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opération à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) : Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;

CM14 0175 (24 février 2014) : Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) : Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et
Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 $, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) : Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M$ à la SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) : Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) : Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) : Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a confié à BIXI MONTRÉAL, dans le cadre d'une entente intervenue en avril dernier, la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et de Longueuil. Celle-ci prévoit que le système de vélo en libre-service de la Ville de Longueuil sera opéré et géré selon les mêmes normes et le même niveau de service et de qualité que celui qui est en vigueur pour le système de Montréal.
Plus spécifiquement, les opérations suivantes devront être réalisées à Longueuil:
-Effectuer le déploiement des stations et des vélos à Longueuil au début de la saison et leur remisage à la fin de la saison;
-Durant la saison, maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de vélos aux stations et procéder à une redistribution au besoin;
-Assurer le bon fonctionnement des vélos, du système d'ancrage et de perception;
-Procéder à l'inspection régulière et au nettoyage des stations;
-Colliger les données et les statistiques d'achalandage et de fréquentation du système:

distance parcourue, temps d'utilisation, nombre d'utilisateurs quotidien, nombre d'abonnés, etc.
-Déplacer les stations au besoin afin de permettre à la ville de procéder aux travaux requis sur la chaussée ou lors d'événements spéciaux (festivals, etc.);
-Gérer le service à la clientèle: nouveaux abonnements, facturation, dépannage, plaintes, etc.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente entre la Ville de Montréal et celle de Longueuil est essentielle si l'on souhaite que le système de vélo en libre-service BIXI puisse être opérationnel sur le territoire de la Ville de Longueuil.
Puisque le système de vélos en libre-service à Longueuil est en tout point identique à celui de Montréal, il est souhaitable que le niveau de service pour le client soit le même: tarification identique, accès au centre d'appels, possibilité de récupérer un vélo à Longueuil et de le laisser à Montréal et vice-versa, etc. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit des mêmes équipements, il est tout indiqué que leur entretien puisse être assumé par la Ville de Montréal qui sous-traite à BIXI MONTRÉAL. Les ressources sont déjà en place et nous disposons déjà de l'expertise requise et des équipements qui nous permettent d'intervenir rapidement à Longueuil. En retour, la Ville de Longueuil s'engage à payer des frais de services dont le montant est déjà prévu dans l'entente.

Dans les faits, il s'agit du même type d'entente qui prévalait par les années passées entre la Ville de Longueuil et la Société de vélo en libre-service qui assurait l'entretien du système pour le compte de la Ville de Longueuil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal percevra et conservera tous les revenus générés par l'opération du système de vélo en libre-service à Longueuil (abonnements, etc.). De plus, il est entendu que la Ville de Longueuil devra acquitter une facture de 68 958.50$, payable à la Ville de Montréal, dès la fin de la période d'opération du système de vélos en libre-service. Ces montants devant permettre de couvrir les frais relatifs aux services nécessaires à l'exploitation du système: centre d'appels, hébergement de données, opération et maintenance de logiciels, marketing, redistribution de l'équipement, etc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service Bixi s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est accepté, les vélos en libre-service à Longueuil pourront continuer à être utilisés par les cyclistes tant à Montréal que sur la Rive-sud. Si le projet d'entente est refusé, il est clair que le projet pourrait être mis en péril puisque la Ville de Longueuil n'a ni l'expertise, ni les ressources requises pour pouvoir opérer un tel système sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue puisque le système est déjà fonctionnel à Longueuil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 15 novembre 2014 - Fin de la saison et entreposage de tout l'équipement de Longueuil;
- 15 novembre 2014 au 15 avril 2015 - Entretien et mise à niveau des équipements par CYCLOCHROME INC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-06

Serge LEFEBVRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur des transports

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1131368017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella, aux fins d'assemblage pour vocation résidentielle, un résidu de terrain situé à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 76,2 m², pour le prix de 4 667 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 4 936 658 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4165-03

Il est recommandé :

1. fermer et retirer du domaine public le lot 4 936 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella, aux fins d'assemblage pour vocation résidentielle, un résidu de terrain formé du lot 4 936 658 du cadastre du Québec, d'une superficie de 76,2 m^2, situé à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 4 667 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-06 14:00

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1131368017**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella, aux fins d'assemblage pour vocation résidentielle, un résidu de terrain situé à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 76,2 m², pour le prix de 4 667 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 4 936 658 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4165-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu une demande d'acquisition de M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella (les « Acquéreurs »), visant à se porter acquéreurs d'un résidu de terrain appartenant à la Ville, adjacent à leur propriété sise au 11680, Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Ce résidu de terrain d'une superficie de 76,2 m², partie d'une rue non ouverte, est connu et désigné comme étant le lot 4 936 658 du cadastre du Québec, et est illustré par un ombragé sur les plans B et C ci-joints (l' « Immeuble »).
La vente de l'Immeuble, aux fins d'assemblage, permettra aux Acquéreurs de régulariser un empiétement ainsi que le titre de propriété. Les autres parties constituant cette rue non ouverte, soit les lots 4 936 657 et 4 936 659 du cadastre du Québec, seront éventuellement fermées, retirées du domaine public et vendues par appel public de soumissions aux fins de développement résidentiel. À noter que l'Immeuble est un résidu considérant le contexte de création dudit lot. Lors de la réception de la demande d'acquisition des Acquéreurs, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avait choisi de conserver les lots voisins (4 936 657 et 4 936 659) dans le domaine public et a approuvé les plans préparés pour l'opération cadastrale. Lors de l'aménagement de la rue Narcisse-Dionne, on a même construit le trottoir en conséquence, tel que montré sur la photo jointe au présent sommaire. Considérant l'avancement d'autres projets de développement dans le secteur depuis la réception de la demande des Acquéreurs, l'arrondissement a conclu récemment que les lots voisins (4 936 657 et 4 936 659) n'étaient plus requis pour l'aménagement d'une rue et pouvaient donc être retirés du domaine public et vendus par appel public de soumissions.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à M. Giorgio Malandruccolo et Mme Assunta Casella, pour le prix de 4 667 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D110941028 – 30 mai 2012 - Approuver le projet de remplacement des lots 1 058 884 et 3 149 708 du cadastre du Québec, situés à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, préparé par madame Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, le 22 septembre 2011, minute 934.

DESCRIPTION

L'Immeuble faisant l'objet de la présente transaction est situé à l'ouest de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, a une superficie de 76,2 m^2, et est connu et désigné comme étant le lot 4 936 658 du cadastre du Québec, tel que représenté par un ombragé sur les plans B et C joints au présent sommaire.
Il est à noter que ce résidu est déjà aménagé et occupé par une clôture et des plantations appartenant aux Acquéreurs. Concurremment à la signature de l'acte de vente, une servitude sera créée en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur l'Immeuble pour des équipements d'énergie et de télécommunication. La création du lot constituant l'Immeuble ne peut être considérée comme étant une subdivision d'un plus grand ensemble constructible puisqu'au moment de compléter l'opération cadastrale et de recevoir la promesse d'achat signée par les Acquéreurs, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe -aux-Trembles avait décidé de ce pas retirer les lots voisins (4 936 657 et 4 936 659) du domaine public. L'Arrondissement a ultérieurement confirmé la possibilité de retirer ces lots voisins du domaine public, lesquels seront éventuellement vendus par appel public de soumissions. Dans les circonstances, l'Immeuble correspond aux critères d'un résidu et permet aux Acquéreurs de régulariser un empiétement. Le prix de vente est établi à 25 % de l'évaluation au compte foncier en vigueur, au moment de la demande, du terrain auquel le résidu de terrain est assemblé étant donné que l'Immeuble ajoute peu ou pas de valeur à la propriété des Acquéreurs, ce qui est conforme à l'encadrement administratif en vigueur concernant les *Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 $ et moins* (C-OG-SMVTP-D -09-001).

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

La présente vente est recommandée par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour les motifs suivants :

· Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu;

· L'Immeuble est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés;

· L'Immeuble est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage;

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 $ et moins ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble est de 4 667 $, plus les taxes applicables, basé sur un taux unitaire de 61,24 $/$m^2$. Ce montant correspond aux normes et conditions établies suivant l'encadrement administratif sur les ventes de résidus de terrain et de partie de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 $ offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, au taux proportionnel unitaire équivalent à 25 % de l'évaluation au compte foncier en cours lors de la demande, laquelle valeur était de 131 800 $ pour une superficie de 538 m², soit un taux unitaire de 244,98 $/$m^2$. L'acquisition de ce terrain ajoute peu de potentiel au patrimoine des Acquéreurs.
Le produit de la vente devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au compte budgétaire suivant :

· Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La valeur aux livres du lot 4 936 858 est de 0,00 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de ce résidu non constructible permettra aux Acquéreurs d'agrandir leur terrain le long de la limite latérale de leur propriété et à la Ville de percevoir des taxes municipales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-12-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée BONIN
Cadre en réaffectation en remplacement de Michel Nadeau, directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-06

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1130785010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014 au 31 mars 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 715 187,25 $, non taxable. Bâtiment 0128

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014 au 31 mai 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 $, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus dans le bail;

2. de résilier le bail actuel se terminant le 31 décembre 2014, décision CO95 01031, par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, le droit d'utiliser des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-10 11:11

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1130785010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014 au 31 mars 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 715 187,25 $, non taxable. Bâtiment 0128

CONTENU

CONTEXTE

Le projet iBUS de la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») a pour objectif de doter les autobus d'un système intelligent afin de faciliter la vie des citoyens. En effet, il permettra de localiser l'ensemble des autobus en temps réel pour donner l'heure de son passage à l'arrêt. De plus, le système annoncera les perturbations sur les lignes aux différents arrêts. Les données sur l'état du service seront aussi disponibles sur divers outils d'information.
Dans le cadre de ce projet, le Service des technologies de l'information (ci-après « STI ») désire partager avec la STM trois (3) sites de radio fréquence. Deux (2) de ces sites sont des propriétés de la Ville (La voûte sur le Mont-Royal et la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-Des-Prairies) et un (1) site est loué de l'hôpital Ste-Anne. Ces sites sont utilisés dans la cadre du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

L'objet du présent sommaire porte sur le bail relatif au site de la voûte, situé sur le Mont-Royal à Montréal.
La STM loue ces espaces depuis 1993, en vertu de la décision CO95 01031, l'entente se termine le 31 décembre 2014. Cette entente remplace l'entente précédente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO95 01031 - 16 mai 1995 - Bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, pour une durée dix-neuf (19) ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande :

1) de résilier le bail actuel se terminant le 31 décembre 2014;

2) d'approuver le bail par lequel la Ville accorde à la STM le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal à Montréal, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2019.

La présente convention pourra être reconduite pour trois (3) périodes supplémentaires de (5) ans chacune (chaque période de cinq (5) représentant la « durée de renouvellement », aux mêmes termes et conditions, sur préavis écrit du locataire à la Ville de six (6) mois à cet effet.

Il est à noter, par ailleurs, que chacune des parties pourra mettre fin au présent bail sur préavis écrit d'une partie à l'autre d'un (1) an à cet effet.

De plus, le locataire ne peut céder ni sous-louer, ni autrement disposer de ses droits dans la présente convention sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce projet répond à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux résidents et aux visiteurs de Montréal.
Le Service de la gestion et de planification immobilière a opté de résilier l'ancien bail, qui prenait fin le 31 décembre 2014 parce que le projet iBus de la Société de transport de Montréal (STM) est un nouveau projet différent qui a pour objectif de doter les autobus d'un système intelligent afin de faciliter la vie des citoyens, ce qui impliquait de nombreuses modifications à l'ancien bail.

Les activités du locataire ne causeront pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

Le loyer mensuel d'espaces convenu pour ces types d'équipements est représentatif du marché de location, selon la STI, soit : 750,00 $ par canal 800 Mhz, 750,00 $ pour un contrôleur de site, 750,00 $ pour un Radio VHF, 750,00 $ par canal 800 Mhz (TDMA) et 150,00 $ par batterie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2014	2015	2016
Nb. de mois	9	12	12
loyer brut total	**156 600,00 $**	**211 932,00 $**	**104 358,24 $**

	2017	2018	2019	Total
Nb. de mois	12	12	3	
loyer brut total	**106 445, 00 $**	**108 574,31 $**	**22 277,29 $**	**715 187,25 $**

La Ville fournit l'énergie électrique de même qu'une génératrice d'urgence et assume les coûts d'entretien ménager du site.

Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements décrit au bail et est majoré annuellement de deux pour cent (2 %).

La baisse de revenus entre le loyer prévu en 2015 et celui de 2016 s'explique du fait que le locataire se retirera de la voûte, au plus tard le 31 décembre 2015. (Les équipements identifiés à l'annexe A du bail). En conséquence, à partir du 1er janvier 2016, le loyer annuel sera réduit à la somme de 104 358, 24 $ susmentionnée.

Le revenu total pour le terme, non taxable, est de 715 187,23 $.

Afin de consulter le détail du loyer annuel, voir le fichier « détail du loyer » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce bail, n'est pas approuvé, l'installation des équipements du système intelligent de la STM sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'agglomération du 21 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudy DUVIVIER

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-22

Sylvie DESJARDINS

Conseiller en immobilier

Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification

Approuvé le : 2014-06-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-10

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1130785009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, non-taxable. Bâtiment 3800

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, le tout, selon les termes et conditions prévus dans le bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-10 10:08

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1130785009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019 pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, non-taxable. Bâtiment 3800

CONTENU

CONTEXTE

Le projet iBUS de la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») a pour objectif de doter les autobus d'un système intelligent afin de faciliter la vie des citoyens. En effet, il permettra de localiser l'ensemble des autobus en temps réel pour donner l'heure de son passage à l'arrêt. De plus, le système annoncera les perturbations sur les lignes aux différents arrêts. Les données sur l'état du service seront aussi disponibles sur divers outils d'information.
Dans le cadre de ce projet, le Service des technologies de l'information (ci-après « STI ») désire partager avec la STM trois (3) sites de radio fréquence. Deux (2) de ces sites sont des propriétés de la Ville (La voûte sur le Mont-Royal et la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies) et un (1) site est loué de l'hôpital Ste-Anne. Ces sites sont utilisés dans la cadre du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

L'objet du présent sommaire porte sur le bail relatif au site de la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le bail par lequel la Ville accorde à la STM le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication.
Le bail est d'une durée de cinq (5)ans débutant le 1er juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2019.

La présente convention pourra être reconduite pour trois (3) périodes supplémentaires de cinq (5) ans chacune (chaque période de cinq (5) ans représentant « la durée de renouvellement » aux mêmes termes et conditions, sur préavis écrit du locataire à la Ville de six (6) mois à cet effet.

Il est à noter, par ailleurs, que chacune des parties pourra mettre fin au présent bail sur préavis écrit d'une année à l'autre partie.

De plus le locataire ne peut céder ni sous-louer, ni autrement disposer de ses droits dans la présente convention sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce projet répond à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux résidents et aux visiteurs de Montréal.

Les activités du locataire ne causeront pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

Le loyer mensuel des espaces convenu pour ces types d'équipements est représentatif du marché de location, selon le STI, soit :750,00 $ par canal et 150,00 $ par batterie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2014	2015	2016
Nb. de mois	6	12	12
loyer brut total	**16 800,00 $**	**33 936,00 $**	**34 614,72 $**

	2017	2018	2019	Total
Nb. de mois	12	12	6	
loyer brut total	**35 307,01 $**	**36 013,15 $**	**18 184,86 $**	**174 855,75 $**

La Ville fournit l'énergie électrique de même qu'une génératrice d'urgence et assume les coûts d'entretien ménager du site.

Le loyer est établi en tenant compte du nombre d'équipements décrit au bail et est majoré annuellement de deux pour cent (2 %). Le revenu total pour le terme, non taxable, est de 174 855,75 $.

Afin de consulter le détail du loyer annuel, voir le fichier du loyer « Détail du loyer en pièce jointe ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce bail, n'est pas approuvé, l'installation des équipements du système intelligent de la STM sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'agglomération du 21 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudy DUVIVIER
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-22

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification

Approuvé le : 2014-06-09 **Approuvé le :** 2014-06-10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1144248002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Culture Montréal soit 100 000 $ en 2014, 100 000 $ en 2015 et 100 000 $ en 2016 pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal et approuver la convention à cet effet.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier annuel à Culture Montréal, soit 100 000 $ en 2014, 100 000 $ en 2015 et 100 000 $ en 2016, pour un total de 300 000 $ pour la réalisation de son plan d'action triennal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-18 16:03

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144248002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Culture Montréal soit 100 000 $ en 2014, 100 000 $ en 2015 et 100 000 $ en 2016 pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 2002, Culture Montréal est un OBNL qui «*rassemble toute personne intéressée à promouvoir la culture sous toutes ses formes comme élément essentiel au développement de Montréal*» . Sa mission inclut les trois composantes suivantes : promouvoir la participation à la culture pour tous les citoyens, affirmer le rôle de la culture dans le développement de la ville et contribuer au positionnement de Montréal comme métropole culturelle. En 2012-2013, Culture Montréal comptait près de 1 000 membres. Son action s'organise en comités dans lesquels de nombreux membres s'investissent bénévolement. Ces comités travaillent sur les thématiques de réflexions et d'interventions de l'organisme. Ce sont : Chantier Diversité, Quartiers culturels, Valorisation de la langue française, Grands projets et aménagement du territoire, Relève et pratiques émergentes

Depuis le leadership exercé à l'occasion du Sommet de Montréal en juin 2002, Culture Montréal est devenu un intervenant essentiel de la vie montréalaise et un porte-parole fédérateur des milieux culturels. L'organisme est un partenaire stratégique de la Ville. Il a contribué largement au succès du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle* ainsi que du Rendez-vous de mi-parcours en novembre 2012. À titre de partenaire au *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle,* Culture Montréal préside le comité de pilotage avec les instances gouvernementales et les représentants du milieu des affaires.

Dans son plan d'action 2010-2012 et la première année du plan 2013-2016, Culture Montréal a mis en oeuvre diverses mesures destinées à concrétiser les trois principaux éléments de sa mission. On a mis l'accent sur la participation citoyenne au coeur du développement culturel dans les arrondissements et les villes de l'île de Montréal. Ses secteurs d'intervention ont touché les principaux enjeux du développement métropolitain : la participation culturelle, les liens culture-éducation, la valorisation des arts et de la culture dans l'île de Montréal, l'urbanisme et la diversité. L'esprit de l'Agenda 21 et les principes du développement durable ont guidé la mise en oeuvre du plan.

Parmi les principales réalisations, mentionnons d'abord, au chapitre de la participation à la culture et la place de la culture dans le développement local, quelques événements organisés par l'organisme tels que le colloque international, *Cosmopolitisme, jeunes et environnement numérique : la participation culturelle en mutation,* une table ronde sur la citoyenneté culturelle des jeunes et une table ronde sur la place de la culture dans le développement local. Se greffent à ces événements, de nombreuses activités d'information, de réflexion et de mobilisation, des occasions d'échanges et de discussions sur des enjeux culturels, tels que les Lundis pluriels et des rencontres sous la forme de cafés. Plus de 2 500 personnes ont participé à ces activités. De plus, en prévision du *Rendez-vous Montréal, métropole culturelle* de novembre 2012, l'organisme a tenu une série de rencontres auxquelles ont participé plusieurs centaines de personnes et dont les propos recueillis ont été regroupés dans un rapport synthèse présenté au Rendez-vous.

Sur le plan de l'information, Culture Montréal a aussi mis en ligne un outil d'échanges qui permet de prendre le pouls des préoccupations citoyennes en matière de développement culturel. MIcro Culture compte aujourd'hui plus de 225 membres collaborateurs qui ont publié près de 300 articles. En 2013, 12 200 visiteurs uniques ont consulté ce microsite. S'ajoutent également, le site internet de Culture Montréal, les publications sur Facebook (2 160) et la diffusion sur Twitter (7 016 abonnés). La lettre d'information, publiée 20 fois par année, rejoint plus de 3 200 abonnés alors que le Babillard publié 50 fois par année, relaie les offres d'emplois et les activités publiques des milieux culturels. Finalement, on a publié des livrels (e-book) sur diverses thématiques, notamment sur les pratiques émergentes, les tendances pour le développement local et le rôle de la langue française.

Sur le plan de la représentation et du rayonnement, des représentants de l'organisme ont participé à des événements nationaux et internationaux, tel que Webcom, 15e Forum international sur le Web et l'internet, l'Assemblée générale de la Commission canadienne de l'UNESCO et la Conférence nationale de l'Assemblée canadienne de la danse à Ottawa. Il est aussi présent au sein d'organismes ou de tables telles que le Réseau des Conseils régionaux de la culture, la Conférence canadienne des arts ou l'Association du design urbain du Québec. Il participe aussi à diverses tribunes montréalaises, notamment aux consultations, telles que celle menée par la Commission Aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), ou par la Commission permanente de la culture sur les quartiers culturels. Il participe aussi à diverses instances de concertation telles que le Forum du regroupement des CDEC sur la cohésion sociale et le Forum régional sur le développement social.

L'organisme a aussi mené plusieurs actions de représentation et d'accompagnement auprès d'organismes locaux dans divers arrondissements. Il a notamment travaillé en collaboration avec la Coalition montréalaise des tables de quartier. Avec l'appui des SDC des principales artères de la métropole, Culture Montréal a aussi lancé la campagne "La culture dans mon quartier, j'y participe" qui se poursuivra au cours des prochaines années. Il s'est aussi associé au Centre de recherche sur les innovations sociales de l'UQAM (CRISES) pour élaborer des nouveaux outils pour évaluer les impacts sociaux et économiques de la présence des arts et de la culture dans les milieux locaux.

Finalement, l'organisme a mené diverses activités dans le cadre des élections municipales de 2013 pour rappeler la place de l'artiste au coeur du développement de son quartier. Il a publié une plate-forme de 21 recommandations pour accélérer l'édification de Montréal, métropole culturelle durable.

Culture Montréal loge dans l'édifice Strathern, au 3680 rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Les locaux occupés sont une gratuité de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0161 - 24 février 2014- approuver le nouveau contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans,à compter du 1er décembre 2013, les locaux 314,315 et 317, situés au 3e étage du 3680 rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles. (bâtiment 2453)

CG11 0306 - le 28 septembre 2011- accorder un soutien financier de 80 000 $ par année à Culture Montréal pour les années 2011, 2012 et 2013 afin de soutenir la réalisation d'actions de concertation et de développement culturel / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE11 1504 - le 21 septembre 2011 - accorder un soutien financier de 25 000 $ pour l'année 2011 à l'organisme Culture Montréal pour la recherche de contenus reliés au Colloque Cosmopolitisme, jeunesse et environnement numérique : la participation culturelle en mutation.

CM10 0694 – le 20 septembre 2010 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, des locaux au 3^{e} étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m^{2}, pour une durée 36 mois à compter du 1er décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2013.

CG08 0269 - 28 mai 2008 - Accorder un soutien financier de 80 000 $ par année à l'organisme Culture Montréal, pour les années 2008, 2009 et 2010 afin de soutenir la réalisation du Volet II de son plan stratégique 2008-2010.

DESCRIPTION

La contribution de la Ville permettra à Culture Montréal de réaliser les projets du plan d'action 2013-2016, en particulier ceux en lien avec la promotion du droit, de l'accès et de la participation à la culture pour tous les citoyens, à la participation citoyenne et la mise en œuvre des Quartiers culturels.

Dans son plan d'action 2013-2016, Culture Montréal mise sur les valeurs de l'innovation et la citoyenneté culturelle; son action se déploie autour des valeurs de diversité, d'équité et d'inclusion. Elle s'articule en sept orientations, notamment le droit, l'accès et la participation du plus grand nombre aux arts, à la culture et au patrimoine en collaborant avec les acteurs des quartiers culturels; la contribution du milieu culturel à l'usage et à l'expérience du français dans l'espace public; l'accroissement de sa présence à toutes les échelles territoriales pour favoriser la prise en compte des besoins, des potentiels et des contributions de Montréal comme ville de création et lieu d'incubation pour la gouvernance culturelle.

Parmi celles-ci, mentionnons deux orientations:

Orientation 1 : *défendre une posture citoyenne en plaçant le droit, l'accès et la participation du plus grand nombre aux arts, à la culture et au patrimoine comme condition d'ancrage et de succès de la métropole culturelle, en collaboration sur le terrain avec tous les acteurs des quartiers culturels, et ce afin que se déploie pleinement l'Agenda 21C du Québec* . Les actions qui s'inscrivent dans cette orientation touchent les quartiers culturels et la citoyenneté culturelle des jeunes, notamment :

- Poursuivre le travail de soutien et d'accompagnement des milieux locaux dans leur démarche de développement des quartiers culturels, en participant à des comités de

travail, en soutenant l'organisation d'événements et en développant des outils de concertation.
- Poursuivre le travail de veille, de concertation, d'élaboration de position et de représentation publique pour la prise en compte des enjeux culturels et patrimoniaux dans les différents projets de développement urbain et de transformation du territoire de Montréal et de ses quartiers.
- Préparer et organiser un forum régional sur la citoyenneté culturelle des jeunes.

Orientation 3 : *accroitre sa présence, sa mise en réseau et son rayonnement à toutes les échelles territoriales pour favoriser la prise en compte des besoins, des potentiels et des contributions de Montréal comme ville de création et comme lieu d'incubation de nouvelles approches de gouvernance culturelle engageant la société civile,* notamment par les actions suivantes :

- Continuer d'agir en concertation avec les partenaires des milieux économiques, communautaires et autres, dans un objectif de mobilisation à long terme.
- Investir d'autres milieux, tels que ceux du développement social et du développement durable dans un objectif de sensibilisation aux enjeux du développement culturel montréalais.

Les moyens préconisés sont la concertation et la mobilisation des membres et des différents milieux, par le renforcement des liens, la multiplication des occasions de rencontres et d'échanges tels les cafés citoyens et le travail de réflexion au sein des divers comités thématiques.

La contribution financière directe de la Ville, qui était de 80 000 $ depuis 2008, a été haussée à 100 000 $. Cette hausse s'explique par la multiplication des plates-formes et des actions proposées par l'organisme ainsi que la croissance des organismes locaux et métropolitains avec lesquels l'organisme tisse des liens et des échanges.

JUSTIFICATION

La Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2017, le Rendez-vous 2007, le Plan d'action 2007-2017 qui en découlait de même que le Rendez-vous de mi-parcours 2012 sont des gestes marquants posés par la Ville de Montréal et ses partenaires pour confirmer le rôle de Montréal métropole culturelle. La portée de ces gestes a été d'autant plus grande qu'ils ont été posés en concertation avec ses partenaires publics, des milieux culturels et du milieu des affaires.

Dans ce contexte, Culture Montréal est un partenaire de premier plan d'abord en raison de sa pertinence. Sa mission touche des enjeux culturels fondamentaux, à savoir l'accès et la participation à la culture pour tous les citoyens, l'affirmation du rôle de la culture dans le développement de la ville en suscitant la participation des milieux culturels à la collectivité, sa contribution au positionnement de Montréal comme métropole culturelle et la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement. En raison de son membership, il est un interlocuteur majeur pour la Ville en matière de développement culturel. Il constitue un vaste espace de réflexion, de mobilisation et d'échanges sur les enjeux de ce développement tels que l'inclusion et la participation citoyenne, le développement et la mise en oeuvre des quartiers culturels ainsi que les multiples contributions des arts, de la culture et du patrimoine au développement de Montréal.

Ensuite, par le rôle mobilisateur qu'il a tenu dans l'élaboration et qu'il tient toujours dans la mise en oeuvre du *Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturel* dont il préside le

comité de pilotage. De plus, il agit comme un conseil régional de la culture et est reconnu à ce titre, par le ministère de la Culture et des Communications.

La contribution financière de la Ville permettra à Culture Montréal de disposer des ressources nécessaires pour poursuivre ses actions en matière d'accès à la culture, de mobilisation des milieux culturels et de promotion de sa place dans le développement pour l'ensemble du territoire montréalais, de poursuivre ses actions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente sera convenue pour une période de trois ans renouvelable annuellement sur remise et approbation d'un bilan complet, selon les conditions établies dans le protocole ci-joint. La contribution financière de 100 000 $ par année sera payable, en 2014, en un versement trente (30) jours après la signature du protocole par les deux parties et en 2015 et 2016, trente (30) jours après la remise et l'approbation d'un bilan annuel.

Cette contribution annuelle de 100 000 $ s'ajoute à l'occupation par Culture Montréal de locaux au Centre Strathern où logent gracieusement quelques partenaires culturels de la Ville. Dans les États financiers 2012-2013, cette gratuité annuelle était évaluée à 24 705 $. Pour la même période, la contribution de 80 000 $ de la Ville représentait 11 % de ses revenus. La principale source de revenus de l'organisme a été la subvention de 300 000 $ du ministère de la Culture et des Communications.

L'augmentation annuelle de 20 000 $ prévue dans la nouvelle entente viendra soutenir la consolidation des actions mises en place et des liens avec les organismes culturels locaux. Depuis 2008, la contribution est restée la même.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle touche Culture Montréal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien, la Ville améliore la qualité de vie et la collectivité en encourageant la participation citoyenne, l'inclusion et la reconnaissance de l'apport de la culture au sein du développement métropolitain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle entente confirme le partenariat stratégique entre la Ville de Montréal et Culture Montréal, partenariat partagé par le ministère de la Culture et des Communications et appuyé par la Conférence des élus de Montréal pour progresser vers l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle internationale du XX!^{e} siècle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fera état de la participation de la Ville conformément aux obligations contenues dans la convention jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-20

Paul LANGLOIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-06-18

CE : 20.012

2014/06/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1140843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 9 au 17 mai 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission institutionnelle, économique et urbaine à Lyon, Paris et Bruxelles. Montant : 2 125,30 $.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 9 au 17 mai 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission institutionnelle, économique et urbaine à Lyon, Paris et Bruxelles. Montant : 2 125,30 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-06 16:53

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1140843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 9 au 17 mai 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission institutionnelle, économique et urbaine à Lyon, Paris et Bruxelles. Montant : 2 125,30 $.

CONTENU

CONTEXTE

À l'ère des 'cités globales', où les grandes villes s'affirment en tant qu'acteurs économiques de premier plan, la Ville de Montréal souhaite exploiter le fabuleux potentiel de Montréal sur la scène internationale en resserrant ses liens avec les autres métropoles.

Mission à caractère institutionnel, économique et urbain, elle avait pour but principal de solidifier nos amitiés outre-Atlantique, d'échanger sur les meilleures pratiques de gestion municipale et de faire la promotion de la métropole auprès d'investisseurs potentiels et de dirigeants d'organisations internationales.

En plus du maire de Montréal, Mme Dominique Anglade, présidente et directrice générale de Montréal International (MI), et M. Philippe Schnobb, président de la Société de transport de Montréal (STM), ont pris part à cette mission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le maire de Montréal a profité de sa visite dans chacune des villes pour rencontrer ses homologues, dont Mme Anne Hidalgo, première femme à être élue maire de Paris. Nouvellement en poste, les maires de deux des plus grandes villes francophones du monde ont discuté notamment de développement économique, de ville intelligente et de francophonie.

Le maire Coderre a rencontré le sénateur-maire de Lyon et président de la Communauté urbaine de Lyon, M. Gérard Collomb. Rappelons que les deux villes sont jumelées depuis 1989. M. Coderre a visité notamment le quartier de la Confluence, qui fait l'objet d'un important renouvellement urbain depuis 2003, et le projet de revitalisation des berges du Rhône.

À Bruxelles, il a signé une entente de partenariat avec la ville en compagnie de son homologue, le bourgmestre de Bruxelles, M. Yvan Mayeur. Lors de son passage à Paris et à Bruxelles, le maire a également rencontré les présidents des régions Île-de-France et Bruxelles-Capitale, MM. Jean-Paul Huchon et Rudi Vervoort.

JUSTIFICATION

Cette mission fut l'occasion de consolider les liens diplomatiques, politiques et culturels qui unissent la métropole québécoise aux trois grandes villes européennes, en plus de positionner Montréal comme un carrefour d'affaires en Amérique du Nord, notamment depuis la signature de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus - Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement - Non-admissible à la loi 90. M. Denis Coderre	2 125,30 $
Total des dépenses	2 125,30 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Promouvoir Montréal et accroître son rôle sur la scène internationale.

- Partage de savoirs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Yanick LESPÉRANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-04

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-06-06

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1141658004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Luc Denis, chef de division, Division des orientations, équipements, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour une période de deux ans (2014-2016).

Il est recommandé de :
Nommer M. Luc Denis, chef de division, Division des orientations, équipements, événements et pratique sportive du Service de la Diversité sociale et des sports au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour une période de deux ans (2014 -2016).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-11 16:52

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1141658004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Luc Denis, chef de division, Division des orientations, équipements, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour une période de deux ans (2014-2016).

CONTENU

CONTEXTE

Les unités régionales de loisir et de sport (URLS) ont été mises en place par le Secrétariat au loisir et au sport du gouvernement du Québec pour donner suite à l'adoption du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport rendu public en 1997. La création des URLS répond à un objectif de confier aux régions du Québec la définition des priorités régionales en sport et loisir et la gestion des ressources financières afférentes. Pour l'île de Montréal, l'URLS, nommée Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM), a été incorporée en 1998. Le SLIM est un organisme régional et autonome à but non lucratif. Il rassemble des organisations publiques et privées qui offrent un large éventail de services en matière de sport et de loisir.

Parmi ses responsabilités, le SLIM élabore un plan régional de développement de la pratique sportive et du loisir; encourage l'harmonisation des interventions au plan régional en cette matière; gère le budget régional de loisir et de sport qui lui est attribué par le gouvernement provincial; veille, à titre de mandataire, à la réalisation du volet régional de certains programmes provinciaux dont celui des Jeux du Québec régionaux et assure le développement et le financement de la mission loisir pour les personnes handicapées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1809 - 31 octobre 2012
Nommer Mme Anne Pontbriand, responsable du Bureau du loisir à la Direction de la culture et du patrimoine, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour deux ans (2012-2014).

CE10 0985 - 16 juin 2010
Nommer Mme Anne Pontbriand, responsable du Bureau du loisir à la Direction de la culture et du patrimoine, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal pour deux ans (2010-2012).

CE08 1034 - 4 juin 2008
Nommer Mme Johanne Derome, chef de division des orientations - équipements, événements et pratique sportive à la Direction des sports (pour 2008-2010) et M. Luc Laurent, chef de division des sports et des loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine (pour 2008-2009), à titre de représentants de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la corporation Sport et Loisir de l'île de Montréal.

DESCRIPTION

Le SLIM est composé de différentes catégories de membres et son conseil d'administration compte quinze (15) administrateurs dont la durée des fonctions est de deux ans. Trois sièges au conseil d'administration sont réservés à la catégorie « municipal et arrondissements ». Compte tenu du territoire visé par le SLIM, soit toute l'île de Montréal, les trois postes de la catégorie « municipal et arrondissements » sont répartis de la façon suivante :

Un poste pour un représentant des villes liées : ce poste doit être nommé par l'Association des municipalités de banlieue de l'île de Montréal. Il est actuellement vacant.

Un poste pour un représentant nommé par les arrondissements de la Ville de Montréal : Mme Josée Poirier, chef de division en sports, loisirs et développement social à l'arrondissement de Ville-Marie a occupé ce poste en 2013-2014. Il est prévu que Mme Nathalie Vaillancourt, chef de division en sports, loisirs et développement social à l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, occupe ce poste afin de combler la période restante au mandat de Mme Poirier, soit en 2014-2015.

Un poste pour un représentant du service corporatif de la Ville de Montréal : le mandat (2012-2014) occupé par Mme Anne Pontbriand, responsable du Bureau du loisir au Service de la Culture vient de se terminer. C'est précisément ce mandat que le présent dossier décisionnel vise à combler.

Puisque les actions du SLIM concernent autant le sport que le loisir, la Direction générale adjointe - Qualité du milieu de vie a convenu, depuis quelques années, de recommander la nomination d'un représentant du Service de la diversité sociale et des sports ou du Service de la culture au conseil d'administration du SLIM à tour de rôle ou selon les mandats majeurs traités par l'organisme.

La nomination du représentant du service corporatif de la Ville de Montréal pour les années 2014 à 2016 doit être entérinée par le comité exécutif. L'entrée en fonction de M. Denis se fera dès sa nomination par le comité exécutif, car le mandat de Mme Pontbriand s'est terminé le 4 juin 2014.

JUSTIFICATION

Il appartient au comité exécutif de nommer le représentant du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal. Cette procédure est conforme aux règlements généraux de l'organisme qui sont d'ailleurs ajoutés en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune implication financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SLIM adhère au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment au principe «d'une collectivité au coeur du développement durable» par ses actions de concertation des différents organismes et instances des milieux de l'éducation, municipal et associatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En tant qu'acteur majeur en sport et loisir, si la Ville de Montréal n'est pas représentée au sein du SLIM, elle ne pourra par participer à l'élaboration des grandes orientations et priorités d'action en cette matière, et ce, pour l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Participation du représentant du service corporatif de la Ville aux réunions du conseil d'administration, à des comités de travail et d'action spécialement formés par le conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle du SLIM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-06

Luc DENIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-06-09

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1142088002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 600 000 $ en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports afin de poursuivre les opérations de remplissage mécanisées nids-de-poule 2014

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 $, en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports afin de poursuivre les opérations de remplissage mécanisées nids-de-poule 2014, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 13:17

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142088002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 600 000 $ en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports afin de poursuivre les opérations de remplissage mécanisées nids-de-poule 2014

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau routier artériel de la Ville de Montréal est vieillissant et les symptômes en sont de plus en plus apparents. Que ce soit en termes de nids-de-poule ou de dégradation de la surface de roulement, le processus est inéluctable, à moins d'en freiner la progression. Pour y parvenir, au cours des dernières années, des investissements importants ont été consentis, tant dans la réhabilitation du réseau, que dans son maintien. Toutefois, la tâche est ardue, et les efforts doivent être maintenus. Un arrêt de financement, même temporaire, viendrait annihiler les efforts consentis au cours des dernières années et renverser la tendance mise de l'avant par l'Administration municipale visant l'amélioration continue du réseau.

Les efforts déployés pour assurer le maintien du réseau routier artériel concernent, entre autres, l'opération mécanisée nids-de-poule. L'opération mécanisée nids-de-poule est la réparation des chaussées endommagées par le phénomène des nids-de-poule. Cette opération est réalisée au printemps et à l'automne, de même qu'après chaque redoux lors de la période hivernale. Typiquement, on dénombre de 4 à 5 opérations par année. La technique utilisée consiste à retirer de la dépression les matériaux lâches, à assécher le fond et les parois de la dépression, à injecter le mélange bitumineux approprié et à compacter le tout. De par leur nature, ces opérations ne sont pas capitalisables et doivent être financées à même le budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0218 – 19 mars 2013 – Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec Environnement Routier NRJ inc. et Jean-Paul Trahan (1890) ltée pour la réfection de chaussé par remplissage mécanisé de nids-de-poule,là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 (3 soum.) (1124822028);

CE11 2022 – 7 décembre 2011 – Autoriser un virement de crédits de 243 909,90 $ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'administration du Service du développement et des opérations vers le budget de fonctionnement de la Division de la

gestion des actifs de voirie de la Direction des transports afin de permettre le financement de l'opération mécanisée nids-de-poule 2011 (1110032002);.

CE11 0360 – 16 mars 2011 – Autoriser un virement de crédits de 1 000 000 $ en provenance du compte des dépenses générales d'administration pour augmenter le budget de fonctionnement de la Direction des transports afin de permettre le financement de l'opération mécanisée nids-de-poule 2011 (1112088001);

CE10 0227 – 24 février 2010 – Autoriser un virement de crédits de 1 000 000 $ en provenance de la réserve du chapitre corporatif, pour augmenter le budget de fonctionnement de la Direction des transports afin de permettre le financement de l'opération mécanisée nids-de-poule (1102088001).

DESCRIPTION

Les travaux des opérations mécanisées nids-de-poule s'inscrivent dans les efforts déployés par l'Administration municipale pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier et consistent essentiellement dans la réfection de chaussée par remplissage mécanisé avec mélange bitumineux, là où requis, dans toutes les rues du réseau routier artériel de la Ville de Montréal.

Dans les faits, voici les activités réalisées, en cours et à venir :

	Coût (net ristourne)	Opération
Étapes terminées :	290 065 $	Janvier 2014
	313 600 $	Février 2014
1ière Opération mécanisée	348 946 $	Mars 2014
2ième Opération mécanisée	415 254 $	Avril 2014
3ième Opération mécanisée		
4ième Opération mécanisée	**1 367 865 $**	
Sous-total Étapes terminées :		
Étapes en cours :	350 000 $	Mai 2014
5ième Opération mécanisée (En cours)	**350 000 $**	
Sous-total Étapes en cours :	100 000 $	Juin 2014
6ième Opération mécanisée (Marathon Oasis et Tour de l'Île)	350 000 $	Décembre 2014
	50 000 $	
7ième Opération mécanisée Contrôle qualitatif des matériaux	**500 000 $**	
Sous-total Étapes à venir :	**2 217 865 $**	
Total prévision de dépense 2014 :		

	Coût (net ristourne)

Budget 2014 Total prévision de dépense 2014	1 611 900 $ 2 217 865 **$**
Total déficit budgétaire :	(605 965 $)
Montant faisant l'objet du présent dossier :	**600 000 $**

JUSTIFICATION

L'estimation du budget de fonctionnement requis en 2014 pour financer les opérations mécanisées nids-de-poule s'élevait à 1,6 M$; représentant approximativement 5 opérations, à raison de 320 000 $ par opération. Ce budget est généralement suffisant lorsque confronté à des conditions climatiques typiques.Toutefois, l'hiver 2013-2014 ayant été particulièrement difficile en ce qui a trait aux cycles de gel/dégel, de même qu'au niveau du nombre de jours de pluie, cela a créé une augmentation dans l'apparition de nids-de-poule et, par le fait même, le nombre d'interventions nécessaires au maintien de la chaussée. Dès lors, des fonds supplémentaires sont requis pour procéder aux sixième et septième opérations mécanisées à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement des opérations mécanisées nids-de-poule nécessite un virement budgétaire de 600 000 $ en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget du Service des infrastructures, de la voirie et des transports afin de poursuivre les opérations de remplissage mécanisées nids-de-poule 2014. Les aspects financiers détaillés seront donc précisés dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables joint au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À ce stade-ci, les bénéfices retirés concernant le développement durable ne peuvent être chiffrés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs points positifs résulteront de deux autres opérations mécanisées nids-de-poule en 2014, lesquels se traduiront, entre autres, par l'augmentation du confort de roulement lors des déplacements des usagers, mais, plus particulièrement, par l'accroissement de la sécurité de ces derniers à la veille de la période hivernale. De plus, l'annonce de cette intervention préventive s'inscrira dans les efforts mis de l'avant par l'ensemble des intervenants de la Ville de Montréal afin de fournir aux citoyens des services adéquats.

Dans un autre ordre d'idées, l'annulation de ces opérations mécanisées nids-de-poule préventives aura pour conséquence d'augmenter le fardeau financier des arrondissements, en regard de leurs efforts à maintenir l'intégrité du réseau routier dans un état acceptable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6ième Opération mécanisée (Marathon Oasis et Tour de l'Île) : juin 2014
7ième Opération mécanisée et contrôle qualitatif des matériaux : décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER

Conseiller(ere) analyse - controle de gestion
Direction des infrastructures
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-13

Benoit CHAMPAGNE

Chef de division - Gestion des actifs de voirie
Direction des infrastructures
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Approuvé le : 2014-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint - Développement

Approuvé le : 2014-05-27

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2014/06/25
08:30

Dossier # : 1142701040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 79 992,51 $, en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur vers le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire, pour le réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune.

d'autoriser un virement budgétaire de 79 992,51 $, en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur vers le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire, pour les travaux de réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-17 14:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1142701040**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 79 992,51 $, en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur vers le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire, pour le réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance du 10 juin 2014, accordé un contrat à Terrassements Multi-Paysages inc pour l'exécution de travaux de réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune. Il s'agit de redonner accès à la ruelle située du côté nord de la place, pour permettre la collecte des déchets du bâtiment du côté ouest, ainsi que pour rendre l'accès aux stationnements souterrains. Ces travaux font suite au réaménagement complet de la place en 2008.
À la suite d'une entente avec le Service de la Mise en valeur du territoire, ces derniers financeront le projet, tandis que la préparation des plans et devis et le processus d'appel d'offres, ainsi que la gestion des travaux seront exécutés par l'Arrondissement Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 240306 (10 juin 2014) - Accorder un contrat à Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 64 992,51 $, taxes incluses, pour le réaménagement d'une partie de la place Norman-Bethune, et autoriser une dépense de 79 992,51 $.
Résolution CG08 0544 (28 octobre 2008) - Entente sur le partage des coûts avec l'Université Concordia - Aménagement de la place Norman-Bethune (1083809002)

Résolution CG08 0156 (30 avril 2008) - Octroyer un contrat à Mivela Construction inc., plus bas soumissionnaire pour la reconstruction de trottoirs en méga-pavés, pose de bordures de granit, de béton bitumineux, de mobilier urbain, de conduits souterrains pour éclairage et de système d'éclairage dans la place Norman-Bethune de la rue Guy à la rue Mackay dans le boulevard de Maisonneuve (1083809001)

Résolution CE07 1373 (22 août 2007 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme GROUPE CARDINAL HARDY pour la conception, la préparation des plans et devis et

des documents d'appel d'offres et la surveillance du chantier de l'aménagement de la place Norman-Bethune (1070490001),

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire de 79 992,51 $, en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur vers le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire.

JUSTIFICATION

Ces travaux seront réalisés par l'arrondissement de Ville-Marie. Cependant, c'est le Service de la Mise en valeur du territoire qui financera le projet. Par conséquent, un virement budgétaire est requis au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire. La dépense sera imputé au projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia, après avoir opéré un virement budgétaire en provenance du projet 40146 - Réaménagement et infrastructures - Site de Contrecoeur puisqu'aucun montant n'est disponible dans le projet 35020 - Mise en valeur du boulevard de Maisonneuve - Phase 1 - secteur Concordia.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas réalisés avant le développement du terrain se trouvant du côté est de la ruelle, la collecte de déchets sera compromise. Le seul accès possible à la ruelle à partir du domaine public est par le côté sud qui donne sur la place car elle se termine en cul -de-sac du côté nord. Les travaux de modification sont rendus nécessaires afin de libérer l'accès et afin de garantir la sécurité des utilisateurs de la place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2014
Réalisation des travaux : Été 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEMAY
Agent(e) technique en architecture de paysage

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-30

Andrés BOTERO
Chef de division études techniques

CE : 50.001

2014/06/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/06/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS